



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Éditions
UNESCO

L'ÉDUCATION PHYSIQUE DE QUALITÉ

Directives à
l'intention des
décideurs



L'ÉDUCATION PHYSIQUE DE QUALITÉ (EPQ)

DIRECTIVES À L'INTENTION DES DÉCIDEURS

A la mémoire de *Margaret Talbot*, experte phare de l'éducation physique, dont la passion et l'engagement en faveur de l'inclusion et de l'égalité vivront pour toujours à travers cette publication.



Ce document est un PDF interactif. Pour naviguer, cliquez sur les liens ou utilisez les boutons latéraux de chaque page. Les « Listes de contrôle » et « Autres notes » peuvent également être complétées et sauvegardées.

**Publié en 2015 par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation,
la science et la culture**

7, place de Fontenoy, 75352 Paris 07 SP, France

© UNESCO 2015

ISBN 978-92-3-200046-0



Œuvre publiée en libre accès sous la licence Attribution-ShareAlike 3.0 IGO (CC-BY-SA 3.0 IGO) (<http://creativecommons.org/licenses/by-sa/3.0/igo/>). Les utilisateurs du contenu de la présente publication acceptent les termes d'utilisation de l'Archive ouverte de libre accès UNESCO (www.unesco.org/open-access/terms-use-ccbysa-fr).

Les désignations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'UNESCO aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Les idées et les opinions exprimées dans cette publication sont celles des auteurs ; elles ne reflètent pas nécessairement les points de vue de l'UNESCO et n'engagent en aucune façon l'Organisation.

© pour les photos selon les crédits ci-dessous

Pages 4, 7, 13, 34, 35 UNESCO ; pages 10, 17 UNESCO/Petrillo ;
pages 18, 30, 33, 38, 40, 47, 56, 62 CIO ; pages 28, 29 SAD ;
page 25 Physical and Health Education, Canada ; page 27 Magic Bus ;
pages 36, 37 EIPET ; page 54 Fédération internationale de squash ;
pages 43, 60 Nike.

Coordination de la publication et contact :
Mlle Nancy McLennan (n.mclennan@unesco.org)
Section de la jeunesse et des sports, UNESCO

Écrit par : Mlle Nancy McLennan et Mlle Jannine Thompson

Création graphique et production : *Thomas and Trotman Design*

Imprimé au Royaume Uni par une société CarbonNeutral, accréditée par le Système de Management Environnemental (SME), ISO 14001:2004 et enregistrée dans le Système de Management Environnemental et d'audit (EMAS).

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	4
RESUMÉ EXÉCUTIF : APPEL À L'ACTION	5
Termes clés	8
Partie 1 : INTRODUCTION	10
1.1 Contexte	12
1.2 Raison d'être : pourquoi une éducation physique de qualité est-elle si cruciale ?	14
1.3 Portée : comment les <i>Directives sur l'éducation physique de qualité</i> peuvent-elles aider les décideurs ?	16
Partie 2 : MISE EN PLACE D'UN ENVIRONNEMENT POLITIQUE INCLUSIF POUR UNE ÉDUCATION PHYSIQUE DE QUALITÉ	18
2.1 Faire avancer l'élaboration de politiques en matière d'éducation physique de qualité : quelques considérations clés	20
2.2 Des citoyens en bonne santé, compétents et actifs : le rôle primordial du savoir-faire physique	24
2.3 Cas particuliers mis en lumière	26
2.3.1 Les populations non scolarisées	26
2.3.2 L'éducation physique dans les situations d'urgence	28
Partie 3 : UNE POLITIQUE POUR L'ÉDUCATION PHYSIQUE DE QUALITÉ EN ACTION	30
3.1 Assurer une approche inclusive	32
3.1.1 Égalité des genres	34
3.1.2 Handicap	36
3.1.3 Les groupes minoritaires	38
3.2 Élaboration d'une vision commune pour l'éducation physique de qualité	42
3.2.1 Flexibilité du programme scolaire	42
3.2.2 Partenariats communautaires	44
3.2.3 Suivi et assurance qualité	46
3.2.4 Formation, effectifs et perfectionnement des enseignants	50
3.2.5 Installations, équipements et ressources	54
3.3 Appel à l'action	58
Partie 4 : MISE EN ŒUVRE DES PRINCIPES	62
Annexe 1 : Données de référence sur l'Éducation physique de qualité (EPQ)	74
Annexe 2 : Documents-cadres relatifs à l'enseignement d'une éducation physique inclusive de qualité	80
Annexe 3 : Bibliographie	82

AVANT-PROPOS



par **Irina Bokova**,
Directrice générale de l'UNESCO

L'UNESCO est l'agence des Nations Unies chargée de promouvoir l'éducation physique et le sport à travers une action concertée, collaborative et participative afin de soutenir l'épanouissement de chaque individu.

Notre vision est claire – l'éducation physique et le sport sont essentiels au développement de la jeunesse, à la santé, et contribuent à la construction de sociétés plus résilientes, et à la lutte contre la violence. Pour réussir, l'action des Gouvernements et le soutien de la communauté internationale sont indispensables. Le droit fondamental d'accès à l'éducation physique est inscrit dans la Charte internationale de l'éducation physique et du sport de l'UNESCO (1978) – aujourd'hui, nous devons faire plus d'efforts pour que ce droit soit une réalité pour tous. Tel est l'objectif des *Directives sur l'éducation physique de qualité*, développées en coopération avec nos partenaires des Nations Unies se basant sur une coopération de longue date, y compris durant la *5e Conférence internationale des ministres et hauts fonctionnaires responsables de l'éducation physique et du sport (MINEPS V)*, qui a eu lieu en 2013, en Allemagne.

Ces Directives s'appuient sur trois principes fondamentaux – égalité, sauvegarde et participation effective – et elles sont conçues pour aider les États membres à développer et à consolider une politique et une pratique inclusives, afin de garantir les compétences physiques de chaque fille et garçon.

Les enjeux sont considérables. L'investissement public dans l'éducation physique est largement compensé par les dividendes élèves de l'épargne en matière de soins de santé et d'objectifs éducatifs. La participation à l'éducation physique de qualité s'est révélée être un facteur pour encourager une attitude positive envers l'activité physique, pour diminuer le taux des jeunes s'engageant dans des

comportements à risque et pour influencer positivement la performance académique, tout en fournissant une plate-forme plus large pour l'inclusion sociale.

L'éducation physique expose les jeunes à un éventail d'expériences qui leur permettent de développer les compétences et les connaissances dont ils ont besoin pour profiter au maximum de toutes les opportunités qui existent aujourd'hui et de définir de nouvelles formes de citoyenneté mondiale.

Pourtant, malgré ce pouvoir avéré de l'éducation physique, nous assistons à un déclin global dans sa pratique. Ce déficit contribue à alimenter une crise mondiale de la santé – des estimations prudentes estiment que l'inactivité physique serait responsable de la mortalité mondiale à hauteur de 6 %.

Telle est la promesse qui inspire ces Directives – mobiliser les parties prenantes et les ressources afin d'assurer une éducation physique de qualité pour les jeunes à travers le monde, indépendamment de leur situation socio-économique, de leurs origines ethniques, culturelles ou de genre. Nous devons commencer dès maintenant, pour aider les jeunes à développer une participation à l'activité physique tout au long de leur vie, pour le bénéfice de la société.

Dans cette optique, j'invite tous les États membres à examiner les conseils pratiques mis en avant dans ces Directives et à cueillir les fruits de leur mise en œuvre.

RESUMÉ EXÉCUTIF

APPEL À L'ACTION

Table des
matièresAvant-
propos

Partie 1

Partie 2

Partie 3

Partie 4

Annexes

Ces Directives ont été élaborées en partenariat avec la Commission européenne, le Conseil international pour l'éducation physique et la science du sport (CIEPSS), le Comité International Olympique (CIO), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Bureau des Nations Unies pour le sport au service du développement et de la paix (UNOSDP) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) en vue de contribuer à l'enseignement d'une éducation physique de qualité pour l'ensemble des tranches d'âge allant de la petite enfance jusqu'à la fin du cycle secondaire. À cet égard, les présentes Directives fournissent un cadre destiné à aider les décideurs (c'est-à-dire, les chefs de département et les hauts fonctionnaires au sein des ministères concernés) à redéfinir la politique en matière d'éducation physique afin d'accélérer le développement du capital humain dans ses multiples dimensions d'une manière unique et exhaustive.

Les utilisateurs de ces Directives bénéficieront de la prise en compte de données de référence sur l'enseignement de l'Éducation physique de qualité (EPQ) et la formation des enseignants y afférente, de listes de contrôle pour renforcer la prestation de services éducatifs, des exemples de bonnes pratiques et d'une matrice de mesures permettant d'élaborer une éducation physique inclusive de qualité dans le cadre d'un cycle politique complet. Un document de plaidoyer infographique préparé à l'intention des ministres ainsi qu'un kit modulaire interactif à l'usage des praticiens complètent les présentes Directives, chaque support étant conçu pour un public cible spécifique.

APPEL À L'ACTION

L'enseignement de l'éducation physique est en déclin dans toutes les régions du monde. L'augmentation des niveaux d'inactivité physique et les forts risques de maladie qui lui sont associés ont été décrits comme une pandémie par l'OMS. Les coupes opérées dans l'enseignement de l'éducation physique ne feront qu'accroître ces problèmes de manière exponentielle.

Outre les préoccupations liées à la santé, il est essentiel que les gouvernements prennent des mesures politiques pour assurer à cette discipline la place qui lui convient dans les programmes scolaires, afin que les élèves bénéficient d'une exposition à des domaines d'apprentissage alternatifs.

Pourquoi investir ?

Savoir-faire physique et engagement civique : seule matière inscrite au programme scolaire dont l'objectif allie les habiletés corporelles et physiques à l'apprentissage et à la communication fondés sur des valeurs, l'éducation physique sert de passerelle vers le développement des compétences nécessaires pour réussir au XXI^e siècle.

Réussite scolaire : la participation régulière à une éducation physique de qualité et d'autres formes d'activité physique peut améliorer la capacité d'attention de l'enfant, renforcer son contrôle cognitif et accélérer son traitement cognitif.

Inclusion : l'éducation physique de qualité constitue plus largement une plate-forme pour l'inclusion au sein d'une société, notamment en ce qui concerne la lutte contre la stigmatisation et l'élimination des stéréotypes.

Santé : l'éducation physique est le point d'entrée essentiel pour acquérir l'habitude de participer à des activités physiques tout au long de la vie. À l'échelle mondiale, les principales causes de décès sont pour la plupart associées à des maladies non transmissibles (MNT) associées à l'inactivité physique, telles que l'obésité, les maladies cardiaques, les accidents vasculaires cérébraux, le cancer, les maladies respiratoires chroniques et le diabète. En effet, 6 à 10 % des décès causés par les MNT sont imputables à une activité physique insuffisante.

Pour garantir que tous les avantages potentiels liés à l'activité physique soient pleinement réalisés, il est indispensable de créer un environnement propice et de dispenser un programme d'enseignement de haute qualité.

La Déclaration de Berlin 2013 – Cinquième Conférence internationale des ministres et hauts fonctionnaires responsables de l'éducation physique et du sport de l'UNESCO (MINEPS V)

« L'éducation physique est le moyen le plus efficace de faire acquérir à tous les enfants et à tous les jeunes les compétences, les attitudes, les valeurs, les connaissances et les idées nécessaires à la participation à la vie sociale tout au long de la vie ».

Qu'est-ce qui doit être fait ?

- Veiller à ce que l'éducation physique de qualité constitue une matière essentielle dans les programmes scolaires
- Encourager les approches inclusives innovantes de l'éducation physique de qualité
- Susciter des consultations intersectorielles
- Investir dans la formation et le perfectionnement professionnel continu des enseignants
- Soutenir l'établissement de partenariats entre l'école et les organisations sportives communautaires

Comment ?

Prendre des mesures politiques : ce document devrait être utilisé pour guider une analyse approfondie de la politique et de l'enseignement de l'éducation physique de qualité dans votre pays. En s'engageant dans une telle analyse, vous soutiendrez l'amélioration et le développement de l'éducation physique de qualité, et vous veillerez à ce que les jeunes jouissent de leur droit d'accès à un sujet qui est essentiel pour un développement équilibré.

« L'enseignement de l'éducation physique est en déclin dans toutes les régions du monde. L'augmentation des niveaux d'inactivité physique et les forts risques de maladie qui lui sont associés ont été décrits comme une pandémie par l'OMS. »



TERMES CLÉS

Accessible : l'utilisation du terme « accessible » fait référence à la fourniture d'installations, d'équipements, de programmes et de supports pédagogiques mis à la disposition de l'ensemble de la population scolaire, notamment les personnes handicapées, les filles et les élèves ayant des exigences culturelles ou religieuses spécifiques, et qui sont soumis à des modifications ou des adaptations appropriées pour répondre à des besoins précis. Ces éléments doivent être situés dans un environnement sûr, exempt de menace et de danger, régulièrement entretenus, entièrement fonctionnels et adaptés à leur objet.

L'éducation équitable et de qualité est au cœur de l'agenda pour l'éducation post-2015. En termes généraux, elle consiste à veiller à ce que tous les enfants, en particulier ceux qui sont issus de groupes marginalisés et vulnérables, soient préparés pour l'entrée à l'école et quittent l'école après avoir obtenu des résultats d'apprentissage quantifiables et acquis des compétences, des connaissances et des valeurs qui leur permettent de devenir des membres responsables, actifs et productifs de la société et du monde.

(Source : UNESCO et UNICEF, 2013)

Parascolaire qualifie l'apprentissage structuré qui a lieu hors cursus, en dehors des heures de classe, dans le cadre d'un programme de cours étendu et, parfois, en partenariat avec des organisations sportives communautaires. L'apprentissage est lié à l'activité physique et peut inclure le sport ou des pratiques corporelles telles que le yoga et la danse, ainsi que d'autres formes d'exercice. Les activités parascolaires ont le potentiel de développer et d'élargir l'apprentissage de base qui s'effectue à travers l'éducation physique. Elles constituent également un maillon indispensable pour assurer le lien avec les activités sportives communautaires.

(Source : adapté de Association for Physical Education (afPE) Health Position Paper, 2008)

L'éducation de qualité se définit comme un processus qui facilite l'acquisition des compétences, des connaissances et des attitudes nécessaires pour : obtenir un travail décent ; vivre ensemble en citoyens actifs sur le plan national et mondial ; appréhender un monde dans lequel la dégradation environnementale et le changement climatique représentent une menace pour la vie et les moyens de subsistance durables et mieux s'y préparer ; et comprendre ses droits.

(Source : UNESCO et UNICEF, 2013)

L'inclusion devrait être comprise comme un sentiment d'appartenance qui repose sur le fait d'être respecté, apprécié pour qui l'on est, et de ressentir le soutien et l'engagement manifestés par autrui. Elle reflète l'engagement visant à accepter les différences et à valoriser les contributions de tous les participants, quels que soient leurs caractéristiques, leur origine ou leur milieu familial.

(Source : Miller et Katz, 2002)

L'**activité physique (AP)** fait généralement référence à tout mouvement corporel entraînant une augmentation de la dépense d'énergie. Outre l'éducation physique et le sport, l'AP englobe les jeux interactifs et les activités physiques habituelles telles que la marche et le vélo, ainsi que les travaux ménagers et le jardinage.

(Source : adapté de Association for Physical Education (afPE) Health Position Paper, 2008)

L'**éducation physique de qualité (EPQ)** est une expérience d'apprentissage planifiée, progressive et inclusive, qui figure au programme de la petite enfance et de l'enseignement primaire et secondaire. À ce titre, elle constitue le fondement d'un engagement à l'égard de l'activité physique et du sport tout au long de la vie. Lorsqu'elle est proposée aux enfants et jeunes gens à travers les leçons d'éducation physique, elle devrait être appropriée à leur développement afin de les aider à acquérir les habiletés psychomotrices, la compréhension cognitive et les compétences sociales et émotionnelles dont ils ont besoin pour mener une vie physiquement active.

(Source : adapté de Association for Physical Education (afPE) Health Position Paper, 2008)

Les **espaces sûrs** sont des environnements sécurisés, non menaçants, qui sont stimulants, solidaires et inclusifs.

(Source : UNICEF, Child Friendly Spaces, 2009)

Le **sport** est une notion qui englobe toutes les formes d'activité physique contribuant au maintien de la forme physique, au bien-être mental et à l'interaction sociale. Celles-ci recouvrent notamment les jeux, les loisirs, les pratiques sportives organisées en compétition ou à titre informel ainsi que les sports et jeux autochtones traditionnels.

(Source : UN Inter-Agency Task Force on Sport for Development & Peace [Équipe de travail inter-institutions des Nations Unies sur le sport au service du développement et de la paix], 2003)

Les **valeurs du sport** désignent des valeurs, des croyances et des principes prônés par le mouvement sportif, qui sont centrés sur le fair-play, le respect, l'honnêteté, l'amitié et l'excellence. Il est de la responsabilité des organisations sportives de défendre et de protéger ces valeurs.

(Source : Charte olympique, 2013)



Charte internationale de l'éducation physique et du sport de l'UNESCO (1978)

« Tout être humain a le droit fondamental d'accéder à l'éducation physique et au sport, qui sont indispensables à l'épanouissement de sa personnalité. Le droit de développer des aptitudes physiques, intellectuelles et morales par l'éducation physique et le sport doit être garanti tant dans le cadre du système éducatif que dans les autres aspects de la vie sociale. »

PARTIE 1

INTRODUCTION

Depuis 1952, l'UNESCO s'emploie activement à promouvoir le pouvoir et le potentiel transversal de l'éducation physique et du sport. À cet égard, l'Organisation a un mandat clair de faciliter l'accès à l'éducation physique dans des cadres formels et non formels. Déployée de longue date par l'Organisation, cette activité de promotion d'une éducation physique de qualité (EPQ) est prévue dans la Charte internationale de l'éducation physique et du sport de l'UNESCO (1978), qui consacre l'éducation physique comme un droit fondamental pour tous et un élément essentiel de l'éducation tout au long de la vie.

1.1 CONTEXTE

L'engagement de l'UNESCO en faveur de l'éducation physique a été confirmé au cours des dernières années avec l'identification de l'élaboration des politiques en matière d'éducation physique de qualité comme l'une des trois priorités fondamentales du Comité intergouvernemental pour l'éducation physique et le sport (CIGEPS) et l'adoption de l'Énoncé de position sur l'éducation physique du Conseil international pour l'éducation physique et la science du sport (CIEPSS).¹

La valeur de l'éducation physique et du sport au sens large est également de plus en plus reconnue par les gouvernements et les acteurs du développement. Citons notamment la nomination d'un Conseiller spécial du Secrétaire général pour le sport au service du développement et de la paix en 2001, la consécration de l'année 2005 comme Année internationale du sport et de l'éducation physique, et plus récemment, la proclamation de la Journée internationale du sport au service du développement et de la paix (6 avril), approuvée par l'Assemblée générale des Nations Unies en 2013.

Malgré ces évolutions positives, la mise en œuvre d'une politique en matière d'éducation physique manque encore de cohérence. En conséquence, le Comité intergouvernemental pour l'éducation physique et le sport (CIGEPS) de l'UNESCO a appelé, en 2010, à la mise en place d'outils spécifiques pour renforcer les capacités des gouvernements dans ce domaine.²

Chargés d'établir une cartographie de l'enseignement de l'éducation physique à l'échelle mondiale, l'UNESCO, le CIGEPS et la North Western Counties Physical Education Association (NWCPEA) ont entrepris de procéder à l'examen des pratiques existantes sous la forme d'une enquête mondiale portant sur la situation de l'éducation physique en milieu scolaire.

Reconnaissant la diversité des politiques et des pratiques entre les pays et les régions du monde, due à la présence d'un grand nombre de paramètres éducatifs, politiques, géographiques et socioéconomiques, cette enquête visait essentiellement à mettre en lumière les grandes tendances actuelles et les enjeux contemporains majeurs dont il conviendrait de tenir compte pour définir les principes universels d'une éducation physique de qualité susceptibles d'être adoptés et adaptés pour mener des exercices d'évaluation applicables aux niveaux mondial et local.

« Malgré les évolutions positives, la mise en œuvre d'une politique en matière d'éducation physique manque encore de cohérence. »

1. <http://www.icsspe.org/content/international-position-statement-physical-education>

2. Rapport final de la session plénière du CIGEPS (2010) : <http://unesdoc.unesco.org/images/0018/001898/189890f.pdf>

Des données qualitatives et quantitatives ont été recueillies dans plus de 220 pays et régions autonomes auprès des ministères concernés et des praticiens, sur une période de deux ans. Les données ont été analysées et classées en trois ensembles connexes de données de référence délimitant l'enseignement de l'éducation physique de qualité :

- **Besoins fondamentaux** : ensemble de données de référence décrivant les conditions minimales nécessaires pour dispenser un enseignement de base en matière d'éducation physique de qualité.
- **Éducation physique de qualité (EPQ)** : ensemble de données de référence détaillant les conditions nécessaires pour offrir un programme équilibré en matière d'éducation physique de qualité.
- **Formation des enseignants en éducation physique de qualité (FEEPQ)** : ensemble de données de référence définissant les domaines de formation essentiels pour une meilleure habilitation des enseignants d'éducation physique.

La ventilation détaillée des données de référence figurant à l'*annexe 1* pourra servir de cadre de référence aux praticiens, chefs d'établissement, administrateurs scolaires et autres professionnels concernés.

Les résultats de cet exercice de cartographie ainsi que les conclusions d'autres recherches indicatives ont guidé et éclairé l'élaboration des présentes *Directives sur l'éducation physique de qualité à l'intention des décideurs*, résolument orientées vers l'action.



1.2 RAISON D'ÊTRE : POURQUOI UNE ÉDUCATION PHYSIQUE DE QUALITÉ EST-ELLE SI CRUCIALE ?

Les méthodes pédagogiques ont désormais tendance à privilégier les dimensions d'étendue et de profondeur liées à l'apprentissage, identifiées comme telles dans les domaines d'apprentissage répertoriés par le groupe de travail Learning Metrics Taskforce.³ L'éducation physique de qualité non seulement occupe une place centrale dans ce cadre, mais doit aussi être considérée comme un aspect essentiel de toute approche équilibrée.

Telle que définie dans le programme de développement pour l'après-2015, l'éducation à la citoyenneté mondiale reconnaît l'importance de développer les capacités cognitives indispensables à la pensée, à la résolution de problèmes et à la prise de décision critiques, créatives et innovantes parallèlement aux capacités non cognitives comme l'empathie, l'ouverture aux expériences nouvelles et à d'autres points de vue, la communication interpersonnelle et l'aptitude à travailler en réseau et à interagir avec des personnes de divers milieux et origines. L'éducation physique de qualité offre différentes possibilités d'acquérir ces compétences, qui caractérisent des citoyens socialement responsables et ayant confiance en eux-mêmes.

En développant les habiletés motrices, un programme d'éducation physique de qualité favorise la structuration de la pensée, l'expression des sentiments et la compréhension des notions. En assimilant les vertus de la compétition et de la coopération, les apprenants parviennent à appréhender la fonction des structures de règles, des conventions, des valeurs, des critères de performance et du fair-play. Ils sont ainsi amenés à célébrer leurs contributions mutuelles et à apprécier les exigences et les avantages associés au travail d'équipe.

De plus, ils apprennent à identifier et à gérer les risques, à exécuter les tâches qui leur sont assignées et à accepter la responsabilité de leur propre comportement. Les apprenants développent la capacité à faire face au succès et à l'échec, et à évaluer leurs performances par rapport aux résultats précédemment obtenus par eux-mêmes ou par les autres. Grâce à de telles expériences d'apprentissage, l'éducation physique de qualité expose les élèves à des valeurs cohérentes et claires, et appuie leur comportement pro-social par la participation et la performance.

Des recherches récentes ont mis en lumière le lien entre les jeunes physiquement actifs et la réussite scolaire.⁴ Certes, les résultats scolaires sont influencés par d'autres facteurs, néanmoins les faits semblent appuyer l'hypothèse selon laquelle les jeunes qui s'adonnent à une activité physique quotidienne pendant la durée minimale préconisée ont potentiellement plus de chances de réussir dans leurs études et dans la société.

Pour de nombreux enfants, notamment pour ceux issus de milieux défavorisés, l'éducation physique à l'école fournit la seule occasion de pratiquer régulièrement une activité physique.⁵ Cela démontre l'impérieuse nécessité, pour ces enfants, de bénéficier d'une éducation physique de qualité inscrite au programme scolaire.

3. Les sept domaines d'apprentissage jugés indispensables aux élèves du XXI^e siècle sont : le bien-être physique, social et émotionnel ; la culture et les arts ; l'alphabétisation et la communication ; les approches de l'apprentissage et la cognition ; le calcul et les mathématiques ; la science et la technologie, LMTF 2013

4. IOM, 2013 ; Shephard et Trudeau, 2005 ; Burton et VanHeest, 2007 ; Hollar, Messiah, Lopez-Mitnik, Almon, Agatston, 2010 ; Hillman, Pontifex, Raine, Castelli, Hall, Kramer, 2009

5. Association for Physical Education (afPE), 2008

Le lien entre santé et activité physique n'est plus à démontrer : l'inactivité physique figure désormais au quatrième rang des principales causes de mortalité.⁶ Bien qu'elles soient plus alarmantes dans les pays à revenu élevé, les préoccupations concernant l'inactivité physique sont d'ordre mondial. En effet, les études montrent qu'en raison des changements intervenus dans l'économie de marché, les modèles sociaux sont en pleine mutation et la prévalence de l'inactivité physique progresse dans les pays à revenu faible et moyen.⁷

Dans les conclusions de ses *Recommandations mondiales en matière d'activité physique pour la santé*, l'OMS indique que pour profiter pleinement des avantages induits par l'activité physique sur la santé physique et mentale, les enfants et jeunes gens âgés de 5 à 17 ans devraient accumuler au moins 60 minutes en moyenne par jour d'activité physique d'intensité modérée à soutenue.⁸

Une cible mondiale volontaire visant à la réduction relative de 10 % de la prévalence de l'activité physique insuffisante d'ici à 2025 a été établie au cours de la 66^{ème} session de l'Assemblée mondiale de la Santé.⁹ Un élément clé dans les options politiques correspondantes est l'accent explicitement mis sur l'amélioration de l'enseignement de l'éducation physique de qualité dans les établissements scolaires (depuis la petite enfance jusqu'à la fin du cycle secondaire), notamment les possibilités de s'adonner à l'activité physique avant, pendant et après la journée scolaire formelle.¹⁰

« L'éducation physique de qualité offre différentes possibilités d'acquérir ces compétences qui caractérisent des citoyens confiants en eux-mêmes et socialement responsables. »

6. OMS, 2010

7. Hallal P.C., Andersen L.B., Bull FC et al., 2012

8. OMS, 2010

9. Résolution WHA66.10

10. OMS, 2013b

1.3 PORTÉE :

COMMENT LES DIRECTIVES SUR L'ÉDUCATION PHYSIQUE DE QUALITÉ PEUVENT-ELLES AIDER LES DÉCIDEURS ?

Spécialement conçues pour assister les États membres de l'UNESCO dans l'élaboration et la mise en œuvre de programmes et politiques pour une éducation physique inclusive de qualité, les présentes Directives ont été élaborées dans un esprit de flexibilité.

En conséquence, les recommandations émises ne préconisent pas de solution « passe-partout ». En fait, même le terme de « qualité » invoqué peut avoir des caractéristiques et des acceptions variées selon les contextes nationaux. Cela signifie que l'Éducation physique de qualité (EPQ) et la Formation des enseignants en éducation physique de qualité (FEE PQ) revêtiront des aspects différents en fonction des systèmes éducatifs. Gardant cela à l'esprit, les présentes *Directives* formulent des caractéristiques de qualité servant de données de référence, qui sont suffisamment souples et adaptables pour habilitier les pays à les appliquer à leurs situations, conditions et circonstances spécifiques, en fonction de leurs besoins, tout en aspirant à des normes supérieures de prestations éducatives.

En se fondant sur une analyse des besoins nationaux, les décideurs sont invités à évaluer les forces et les faiblesses dans leur propre localité. Les lacunes identifiées au niveau des politiques et des prestations éducatives peuvent être traitées en consultant le(s) chapitre(s) pertinent(s) du présent document. À cet effet, de simples listes de contrôle ont été incluses à la fin de chaque section pour assister les décideurs de manière pratique. Une matrice de mesures (*partie 4*) a été générée à partir de ces listes de contrôle en regroupant les défis à relever, dans un sens plus global, et en proposant des actions concrètes pour l'élaboration d'une éducation physique inclusive de qualité dans le cadre d'un cycle politique complet.



Tout en reconnaissant que les établissements scolaires sont les mieux équipés pour fournir le système le plus complet possible, qui offre aux enfants l'opportunité d'acquérir les compétences, la confiance en soi et la compréhension de la nécessité de s'adonner à l'éducation physique tout au long de la vie, et ce, même dans les pays où les systèmes éducatifs ont été fracturés par les conflits ou qui connaissent des difficultés dues aux conditions économiques ou au contexte démographique, il est également entendu que tel n'est pas toujours le cas.

Ainsi, les recommandations contenues dans les présentes *Directives* peuvent être appliquées à d'autres contextes, par exemple, grâce à des partenariats avec les organisations non gouvernementales (ONG). Cela est souligné dans les cas particuliers mis en lumière (*voir la partie 2.3*) concernant les populations non scolarisées et l'éducation physique dans les situations d'urgence. Dans un contexte mondial marqué par les catastrophes naturelles, les conflits violents et les déplacements de populations, il est primordial d'apporter une réponse éducative globale, capable d'atténuer l'impact de ces situations traumatisantes sur les enfants et les jeunes.¹¹

11. UNESCO et UNICEF, 2013



Secrétariat du Commonwealth, Recommandations pour le cadre post-2015 du Développement de l'Éducation

« Une stratégie globale inclusive pour l'éducation est nécessaire pour lutter contre toutes les formes de désavantage et de discrimination, y compris le statut socio-économique, le genre, la géographie, l'appartenance ethnique, l'identité sexuelle et les besoins spéciaux. Assurer des ressources adéquates pour atteindre ces objectifs 'qualité avec équité' nécessitera la collaboration internationale afin de mobiliser des ressources pour les pays à faible revenu et les communautés défavorisées au sein des pays. »

PARTIE 2

MISE EN PLACE D'UN ENVIRONNEMENT POLITIQUE INCLUSIF POUR UNE ÉDUCATION PHYSIQUE DE QUALITÉ

.....

La section qui suit résume les principales étapes nécessaires à l'instauration d'un environnement politique inclusif pour une éducation physique de qualité qui réponde aux exigences du XXI^e siècle et récapitule les aspects essentiels liés à l'enseignement d'une éducation physique inclusive de qualité, même dans les cas où l'éducation physique et le sport se déroulent hors cadre scolaire.

.....

2.1 FAIRE AVANCER L'ÉLABORATION DE POLITIQUES EN MATIÈRE D'ÉDUCATION PHYSIQUE DE QUALITÉ : QUELQUES CONSIDÉRATIONS CLÉS

Comme préconisé par les participants à la conférence MINEPS V et énoncé dans la Déclaration de Berlin, l'enseignement d'une éducation physique de qualité dépend des efforts concertés de toutes les parties prenantes pour s'accorder autour d'une vision commune, qui doit se traduire au niveau des politiques.

La réalisation du droit à l'éducation pour tous exige de surmonter les obstacles structurels qui entravent l'accès à une éducation de qualité.¹² L'éducation inclusive différenciée comme réponse à l'éventail complet des besoins, quels que soient l'emplacement géographique, le genre, la situation économique, l'appartenance ethnique ou l'état d'invalidité des apprenants, est le principal mécanisme capable de briser les inégalités structurelles qui retardent le développement durable et empêchent la cohésion sociale.

L'expérience montre que le manque d'investissement dans les droits fondamentaux de l'enfant tels que la nutrition, la santé et l'éducation, s'agissant en particulier des plus démunis d'entre eux, risque de plonger les individus et les familles dans le cycle de la pauvreté pour des générations à venir et constitue un redoutable obstacle au progrès social et économique à l'avenir. L'engagement en faveur d'une éducation physique de qualité peut contribuer à briser ce cycle. En conséquence, la formulation et l'élaboration d'une politique pour l'éducation physique de qualité axée sur l'impact doivent être fondées sur des méthodes inclusives qui garantissent, pour tous les élèves, le droit de bénéficier de l'enseignement d'une matière essentielle (voir la partie 3.2 pour plus de détails).

L'éducation physique de qualité comprend l'apprentissage d'une variété d'habiletés motrices conçues pour favoriser le développement physique, mental, social et affectif de chaque enfant.¹³ La participation à l'éducation physique devrait, d'une part, soutenir le développement du savoir-faire physique¹⁴ et, d'autre part, contribuer à la citoyenneté mondiale par le biais de la promotion des compétences et des valeurs nécessaires dans la vie courante.

L'aboutissement d'une éducation physique de qualité est une jeune personne physiquement instruite, autrement dit qui a acquis un savoir-faire physique, c'est-à-dire les compétences, la confiance en soi et la compréhension de la nécessité de continuer à prendre part à l'activité physique tout au long de sa vie. Ainsi, l'éducation physique devrait être reconnue comme le fondement du continuum de la participation citoyenne inclusive à l'activité physique tout au long de la vie.

« L'enseignement d'une éducation physique de qualité dépend des efforts concertés de toutes les parties prenantes pour s'accorder autour d'une vision commune. »

12. UNESCO et UNICEF, 2013

13. National Association for Sport and Physical Education (NASPE) & American Heart Association (AHA), 2012

14. La maîtrise du savoir-faire physique peut être définie comme le fait de posséder les motivations, la confiance en soi, les compétences physiques, les connaissances et les notions nécessaires pour pratiquer une activité physique tout au long de la vie (Whitehead, 2001)

S'il est manifestement indispensable de promouvoir l'élaboration d'une politique en matière d'éducation physique de qualité et la création de partenariats susceptibles de favoriser l'engagement dans l'activité physique et le sport en dehors des heures de cours, il est tout aussi primordial d'assurer la fourniture d'installations sûres, accessibles¹⁵ et bien entretenues, dans lesquelles les jeunes peuvent s'adonner à ces pratiques sans crainte d'être exploités. Cela devrait être considéré comme le principe fondamental soutenant l'enseignement d'une éducation physique de qualité et les partenariats qui lui sont associés.

Comme le souligne le Groupe de travail international pour le sport au service du développement et de la paix¹⁶, les politiques et les procédures visant à protéger les filles et les femmes en leur assurant des espaces sécurisés pour s'entraîner et participer à des compétitions sont d'une importance capitale à cet égard.

En outre, l'UNESCO et l'UNICEF¹⁷ font valoir que les environnements propices à l'apprentissage ne doivent pas être considérés comme de simples installations ou infrastructures physiques, ils devraient englober des politiques institutionnelles consolidées qui favorisent et protègent les droits fondamentaux. Par conséquent, une politique efficace devrait être élaborée dans le but de prévenir et, en fin de compte, d'empêcher les abus, la violence physique ou psychologique, l'intimidation homophobe et la violence sexiste.

La protection et la sauvegarde de l'enfance ne se limite pas à une situation ou un environnement donné(e). Elle est de la plus haute importance et devrait être un élément clé de toute disposition, applicable à la fois à l'école et hors de l'école. Les praticiens, dont les enseignants, les entraîneurs, le personnel de soutien et d'autres personnels concernés devraient être formés aux principes de la protection et de la sauvegarde de l'enfance et tenus d'actualiser régulièrement leurs connaissances dans ce domaine.

Une caractéristique essentielle de ce dispositif est de rendre obligatoire le filtrage sélectif de l'ensemble du personnel autorisé à entrer en contact avec les jeunes (y compris les vérifications des antécédents et des références professionnelles). Les membres du personnel intervenant à l'extérieur de l'école doivent être dûment qualifiés pour travailler avec les enfants et partager les mêmes principes pédagogiques que les enseignants.

L'établissement d'une structure redditionnelle rigoureuse est tout aussi essentiel, à condition qu'elle soit dotée des mécanismes appropriés pour le traitement et le signalement des abus et des questions liées à la discrimination et à l'intimidation, fondées notamment sur la race, le genre, l'orientation sexuelle, la religion ou le handicap. À cette fin, les codes de conduite à l'usage des enseignants et des élèves constituent des outils importants pour la protection et la promotion des droits.

15. L'utilisation du terme « accessible » se réfère à la fourniture d'installations, d'équipements, de programmes et de supports pédagogiques mis à la disposition de l'ensemble de la population des élèves, notamment les enfants handicapés, les filles, les personnes ayant des exigences culturelles ou religieuses spécifiques, et qui sont soumis à des modifications ou des adaptations appropriées pour répondre à des besoins précis. Ces éléments doivent être situés dans un environnement sûr, exempt de menace et de danger, régulièrement entretenus, entièrement fonctionnels et adaptés à leur objet

16. SDP IWG, 2008

17. UNESCO et UNICEF, 2013

Figure 1 : Les étapes clés vers la réalisation d'un environnement politique inclusif pour une éducation physique de qualité

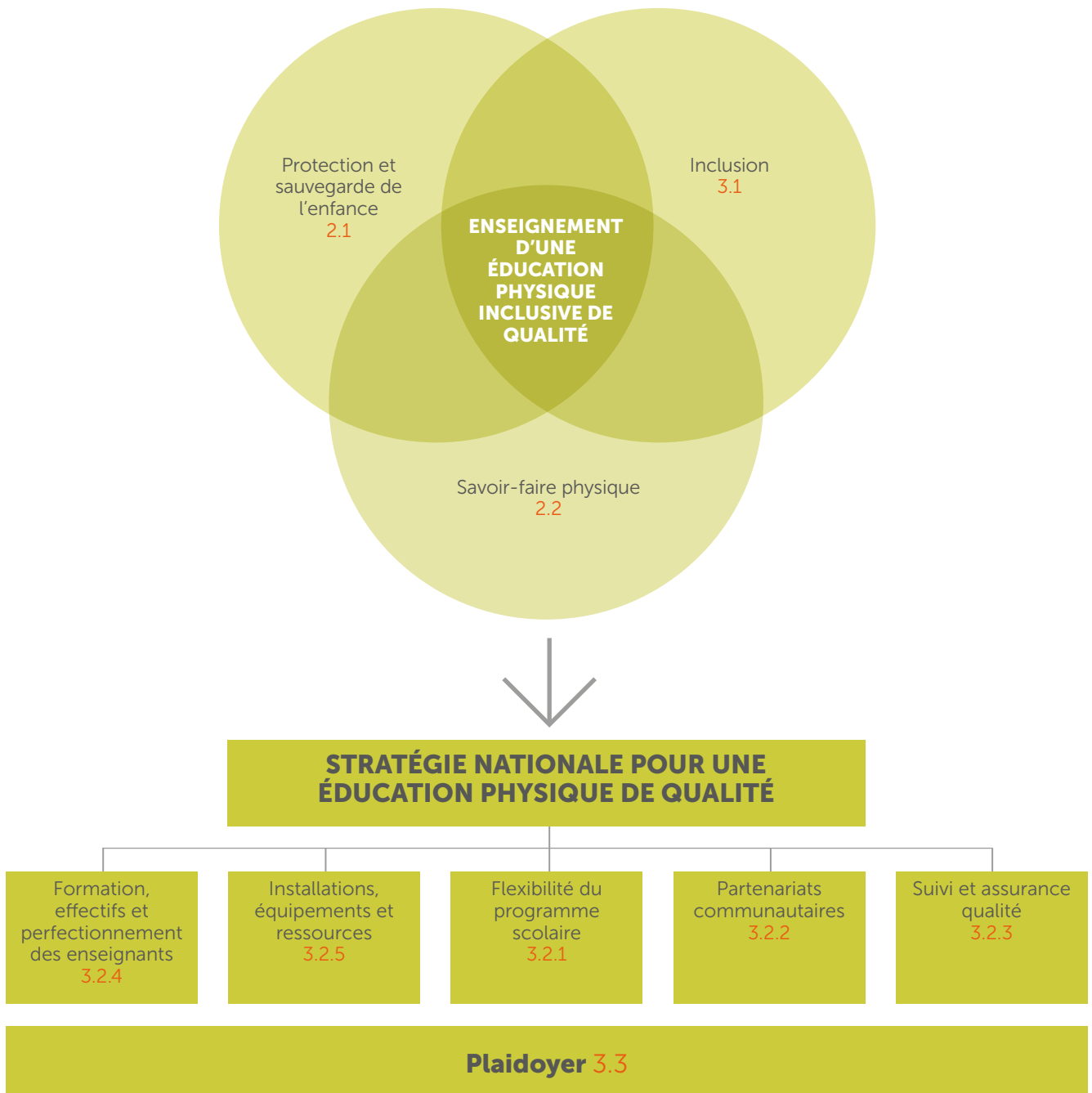
- 1 Effectuer une analyse des besoins nationaux relatifs à l'enseignement d'une Éducation physique de qualité (EPQ), en mettant l'accent sur les pratiques inclusives ;
- 2 Examiner les modèles de financement de l'Éducation physique de qualité (EPQ) et de la Formation des enseignants en éducation physique de qualité (FEEPPQ), en tenant compte du retour sur investissement réalisé sur le plan social et économique, sur la base de données probantes ;
- 3 Adapter les cadres législatifs pour appuyer l'enseignement de l'éducation physique de qualité conformément aux conventions, déclarations, recommandations et bonnes pratiques internationales ;
- 4 Entreprendre des consultations intersectorielles sur la planification de l'enseignement d'une éducation physique de qualité à l'échelle de l'ensemble des programmes scolaires ;
- 5 Élaborer une stratégie nationale pour l'enseignement de l'éducation physique de qualité, appuyée par des outils et des mécanismes destinés à en mesurer l'impact ;
- 6 Mobiliser l'opinion en faveur du droit d'accès à l'éducation physique pour tous ;
- 7 Parvenir à un consensus autour des concepts de l'éducation physique inclusive de qualité et créer une pédagogie partagée pour tous ceux qui interviennent auprès des jeunes par le biais de l'éducation physique, de l'activité physique et du sport ;
- 8 Appuyer les programmes de recherche qui contribuent à construire une base de données probantes pour l'éducation physique de qualité en termes de réalisation des objectifs sociaux, éducatifs, économiques et sanitaires ;
- 9 Renforcer les capacités locales pour promouvoir le développement et l'innovation dans l'enseignement de l'éducation physique de qualité ;
- 10 Veiller à ce que la Formation des enseignants d'éducation physique (FEEP) souligne le rôle majeur de l'éducation physique de qualité dans la promotion du développement équilibré des personnes, notamment en ce qui concerne les pratiques inclusives, à la lumière des changements de société actuels liés à la santé, et l'importance de favoriser la participation à un mode de vie sain et actif.

Après avoir établi la base pour un environnement de politique inclusif pour une éducation physique de qualité grâce aux actions décrites dans la figure 1, les États membres sont encouragés à élaborer leur vision unique de l'éducation physique de qualité, et de la stratégie nationale y afférente, en fonction des priorités nationales. Pour ce faire, un certain nombre de domaines interdépendants doivent être pris en compte (voir la figure 2).

Ces domaines doivent se baser sur des principes clairement définis, qui stimulent la mise en place d'approches systémiques multisectorielles impliquant les différents niveaux de la société. Tous les élèves devraient bénéficier d'opportunités coordonnées et inclusives pour participer à l'éducation physique et au sport, qui sont censées être au cœur de la politique y afférente et de toute stratégie connexe liée à la prestation de ces services éducatifs. Les domaines décrits dans la figure 2 sont détaillés dans les sections suivantes des présentes *Directives*.

Une approche multipartite de l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique pour l'éducation physique de qualité devrait s'étendre à la collaboration avec d'autres parties prenantes pertinentes, telles que les services de nutrition et de santé, dans le but de sensibiliser les jeunes à une vie saine et en sécurité.

De même, la coopération avec les municipalités et les ONG, soulignée dans les cas particuliers mis en lumière dans la *partie 2.3*, permettrait d'exploiter la pratique informelle de l'éducation physique afin de tisser des liens communautaires, souligner l'importance de l'engagement citoyen et sensibiliser les jeunes à tout un ensemble de problèmes sociaux liés notamment au développement humain, au leadership et à l'égalité des genres. La participation des parents et d'autres membres de la famille pourrait promouvoir les opportunités d'apprentissage auprès des seniors ainsi que les compétences spécifiques aux activités intergénérationnelles à cet égard.

Figure 2 : Aspects essentiels liés à l'enseignement d'une éducation physique inclusive de qualité¹⁸

¹⁸. Les aspects représentés dans la figure 2 s'appuient sur les résultats de l'Enquête mondiale portant sur la situation de l'éducation physique en milieu scolaire et diverses publications universitaires. Ils ont été validés par un groupe d'experts internationaux

2.2 DES CITOYENS EN BONNE SANTÉ, COMPÉTENTS ET ACTIFS : LE RÔLE PRIMORDIAL DU SAVOIR-FAIRE PHYSIQUE

À quoi ressemble une personne ayant acquis la maîtrise du savoir-faire physique ?

Les individus qui ont développé la maîtrise du savoir-faire physique ont **confiance en eux-mêmes**, leur assurance étant en phase avec leurs habiletés motrices. Ils savent **coordonner** et **contrôler** leurs mouvements et font preuve d'une grande réactivité en réponse aux exigences d'un environnement qui évolue rapidement. Ils entretiennent de bonnes relations avec autrui, démontrent de la sensibilité dans leur communication verbale et non-verbale et manifestent de l'empathie dans leurs relations. Ils prennent plaisir à découvrir de nouvelles activités et sont ouverts aux conseils et aux suggestions, fermement persuadés que leurs efforts ne manqueront pas d'être récompensés. Ces personnes apprécient la valeur intrinsèque de l'éducation physique, ainsi que sa contribution à la **santé** et au **bien-être**. Elles sont en mesure de regarder vers l'avenir et d'anticiper qu'elles pourront continuer à s'adonner à l'activité physique tout au long de leur vie.

Source : Whitehead (2010).

La maîtrise du savoir-faire physique est le fondement de l'éducation physique. Il ne s'agit pas d'un programme en soi, mais du résultat de l'enseignement d'une éducation physique structurée, qui est plus facilement réalisable lorsque les apprenants sont regroupés par tranche d'âge et se saisissent eux-mêmes des opportunités propices à leur évolution.

L'éducation physique de qualité devrait permettre aux enfants et jeunes gens de devenir physiquement instruits et son enseignement est supposé intervenir dès la petite enfance et se poursuivre tout au long du cursus scolaire jusqu'à la fin de l'enseignement secondaire. Les habiletés motrices fondamentales représentent un aspect essentiel de la maîtrise du savoir-faire physique. Elles sont aussi nécessaires pour avoir des citoyens en bonne santé, compétents et actifs.

Compte tenu de son importance dans la promotion d'un développement humain équilibré, les décideurs devraient mettre l'accent sur cet aspect précis en appuyant la maîtrise du savoir-faire physique à travers des programmes d'éducation préscolaire adaptés, qui encouragent les enfants à s'adonner tous les jours à des jeux physiquement actifs tels que la course, le saut, l'escalade, la danse ou le saut à la corde. La promotion de la maîtrise du savoir-faire physique doit alors rester un élément essentiel de tout programme d'éducation physique tout au long de l'enseignement primaire et secondaire.

ÉTUDE DE CAS**PROMOTION DU
SAVOIR-FAIRE PHYSIQUE****Région :** Amérique du Nord (Canada)**Nom du projet :** « Physical Education Canada – Passport for Life »
(Éducation physique au Canada – Passeport pour la vie)

« Passport for Life » est un programme d'évaluation formative qui prend en charge le développement et la promotion de la maîtrise du savoir-faire physique chez les élèves et les enseignants. Conçu pour développer les connaissances, la sensibilisation et la compréhension liées à la maîtrise du savoir-faire physique, « Passport for Life » aide les enseignants à offrir des cours de qualité en ciblant les besoins essentiels de leurs élèves. L'outil comprend une évaluation initiale couplée à une évaluation de fin d'année.

Portée**756**
ENSEIGNANTS**4325**
ÉLÈVES**À TRAVERS
330**
CLASSES**Tranche d'âge****8-15*****Nombre
de partenaires****5+****Impact**

Progrès sensibles enregistrés au niveau de la forme physique des enfants

Amélioration des habiletés motrices observée chez tous les enfants participant au programme

Avancées notables dans la participation active des enfants et leur intérêt à l'égard d'une gamme variée d'activités

Les élèves ont développé certaines compétences de vie, et ont prouvé avoir compris nécessité de s'engager dans des modes de vie sains et actifs

Les élèves ont exprimé des sentiments de confiance, d'importance, d'autonomie, et de joie, mais également moins d'anxiété dans l'activité physique

Pour en savoir plus : www.passeportpurlavie.ca/

* Extension envisagée d'ici 2015 à l'ensemble des élèves depuis la maternelle jusqu'à la fin des études secondaires (terminale)

2.3 CAS PARTICULIERS MIS EN LUMIÈRE

2.3.1 Les populations non scolarisées

L'éducation physique et le sport ont un rôle vital à jouer dans la sensibilisation et l'éducation des enfants exclus du système de l'éducation formelle.

Actuellement, plus de 57 millions d'enfants en âge d'être admis à l'école sont privés de leur droit à l'éducation et 69 millions d'adolescents (12-15 ans) en âge de fréquenter le premier cycle du secondaire ne sont pas scolarisés.¹⁹ Dans les pays où le gouvernement n'a pas été en mesure de répondre aux besoins de la population en matière d'éducation dans le cadre du système éducatif « traditionnel », les ONG ont souvent pris le relais en devenant le principal fournisseur de services dans ce domaine.²⁰ Les populations non scolarisées comprennent généralement des jeunes catégorisés comme étant « difficiles à atteindre » ou marginalisés à la suite d'un préjudice social ou culturel et/ou d'un manque d'accès à l'éducation en raison de l'insuffisance des infrastructures et de la prestation des services éducatifs.

Les populations non scolarisées recouvrent différents cas de figure : enfants de rues, enfants travailleurs, enfants soldats, enfants réfugiés ou déplacés dans les zones de post-conflit, enfants issus de communautés pastorales, appartenant à des groupes autochtones ou des minorités ethniques, linguistiques ou religieuses, enfants handicapés ou fillettes. Identifiées comme étant parmi les plus exclues de la prestation de services publics²¹, ces populations sont souvent, de ce fait, ciblées par les ONG assurant des prestations éducatives.

« 57 millions d'enfants sont privés de leur droit à l'éducation primaire. »

19. Rapport mondial de suivi sur l'éducation pour tous (EFA GMR) et l'Institut de Statistiques de l'UNESCO (UIS), 2013

20. Institut International de Planification de l'Éducation (IIEP), 2009

21. Sayed et Soudien, 2003 ; UNESCO, 2004

ÉTUDE DE CAS**ACQUISITION DES COMPÉTENCES NÉCESSAIRES
POUR AMÉLIORER SES CHANCES DANS LA VIE**

Région : Asie (Inde)
Nom du projet : Magic Bus

Magic Bus utilise le sport comme un outil pour mobiliser les jeunes et leur enseigner les compétences nécessaires dans la vie courante, afin d'améliorer leur situation sur le plan personnel et financier, et les préparer à affronter le monde du travail. Les jeunes pris en charge dans le cadre de ce programme sont encouragés à rester à l'école ou à y retourner grâce à l'intervention de mentors locaux agissant selon le principe de formation du formateur, qui les initient à des sujets aussi variés que l'éducation, la santé, le genre, le leadership ou les moyens de subsistance.

Portée

220 000
JEUNES (EN 2013)

Tranche d'âge

7-18

**Nombre
de partenaires**

250

Impact

70 % des jeunes déscolarisés ayant participé au programme
 Magic Bus s'inscrivent à nouveau à l'école et y achèvent
 leur éducation

.....
 Taux de fréquentation scolaire de 60 % à 90 %

85 % des participants s'inscrivent ultérieurement au programme
 Connect (programme d'aptitude à l'emploi)

60 % des enfants bénéficiaires voient leurs conditions de santé,
 de forme physique et de nutrition s'améliorer

85 % d'entre eux n'ont aucune addiction

44 % des participants sont des filles

Pour en savoir plus : www.magicbus.org

Source : Designed to Move (ACSM, Nike et ICSSPE, 2012)

2.3.2 L'éducation physique dans les situations d'urgence

L'éducation est un droit, mais pas seulement. En effet, dans les situations d'urgence jusqu'à la phase de relèvement, une éducation de qualité fournit une protection physique, psychosociale et cognitive qui peut sauver et préserver des vies.

L'éducation dans les situations d'urgence assure la dignité et préserve la vie en offrant des espaces sûrs pour l'apprentissage, où les enfants et les jeunes qui ont besoin d'autres types d'assistance peuvent être identifiés et pris en charge. L'éducation physique et le sport ont un rôle majeur à jouer dans l'atténuation de l'impact psychosocial des conflits et des catastrophes en procurant aux sinistrés, par le biais d'activités structurées, un sentiment de routine qui favorise la stabilité et donne de l'espoir pour l'avenir. L'éducation peut sauver des vies en protégeant les enfants contre l'exploitation et les préjudices, y compris le mariage précoce et forcé, le recrutement dans les forces armées et les groupes armés ou le crime organisé.²²



22. Réseau international pour l'éducation en situations d'urgence – Inter-agency Network for Education in Emergencies (INEE), 2009

ÉTUDE DE CAS**RENFORCER L'ÉDUCATION (PHYSIQUE)
DANS LES SITUATIONS D'URGENCE****Région : Asie (Iran)****Nom du projet : Sport et jeux pour les enfants et jeunes gens traumatisés de Bam, en Iran**

Élaboré par la Direction du développement et de la coopération (DDC) de la Confédération suisse, ce projet a été mis en place en réponse au tremblement de terre qui a ravagé la ville de Bam, en Iran, en 2003. Le séisme a détruit des vies, déstabilisé les familles, perturbé les liens sociaux et causé des cicatrices émotionnelles et des traumatismes psychologiques chez les sinistrés. Le projet visait à soutenir le processus de réadaptation psychosociale dans les camps de sans-abri. Par le biais du sport et d'autres activités ludiques, les enfants et les jeunes ont bénéficié d'une structure récréative pouvant servir de contexte social stable, susceptible de les aider à canaliser leurs émotions et leurs sentiments de frustration et d'agression. Ces activités ont permis d'améliorer le bien-être physique et mental des bénéficiaires du programme, en mettant en avant le travail d'équipe et le fair-play, des valeurs propices à la création d'un environnement pacifique.

Portée**300+****Tranche d'âge****6-18****Nombre
de partenaires****3****Impact**

Le sport et le jeu ont exercé un impact positif sur le bien-être physique et mental et le développement des enfants participant au programme

.....

Des changements importants au niveau du comportement individuel, de la confiance en soi et de la dynamique de groupe ont été notés

.....

La cohésion sociale ne s'est pas seulement améliorée, elle s'est même traduite dans la vie quotidienne

.....

Les enfants impliqués ont fait état de plus de respect, de fair-play et de tolérance dans leurs interactions avec les autres, et ce, dans le respect des règles

.....

Les relations familiales se sont stabilisées

.....

L'approche retenue, qui tient compte des dimensions de culture et de genre, a permis d'inclure un nombre important de filles dans le projet

.....

Les entraîneurs ont été recrutés sur place, en vue d'améliorer le renforcement des capacités et la durabilité du projet

Pour en savoir plus :**www.sad.ch/en/projects/completed/105-traumatised-children-and-young-people-in-bam**



Stratégie de la Banque mondiale pour le secteur de l'éducation, 2011

« Une performance améliorée et des résultats mesurables dépendent de l'équilibre entre trois instruments politiques qui influencent le comportement des acteurs locaux : (1) une plus grande autonomie au niveau local ; (2) une consolidation des relations de responsabilité ; et (3) des systèmes d'évaluation efficaces. Une autonomie accrue au niveau local habilite les parties prenantes par le biais d'un plus grand pouvoir de décision et d'un financement plus souple. À leur tour, les enseignants et les administrateurs scolaires s'impliquent en tant que partenaires dans les efforts pour améliorer la qualité et la pertinence de l'éducation locale. »

PARTIE 3

UNE POLITIQUE POUR L'ÉDUCATION PHYSIQUE DE QUALITÉ EN ACTION

.....

Suite à une analyse des besoins nationaux, les décideurs sont invités à tenir compte des sections suivantes lors de l'élaboration des politiques, selon les priorités identifiées. Ce faisant, il convient de noter que ces sections ainsi que les exigences et les opportunités de renforcement des capacités y afférentes sont interconnectées, d'où la présence de certains chevauchements entre elles. En abordant l'élaboration des politiques, les décideurs doivent être conscients que l'action dans un domaine donné aura souvent un impact direct sur d'autres domaines de politique et/ou de pratique.

.....

3.1 ASSURER UNE APPROCHE INCLUSIVE

Les politiques et les pratiques liées à l'éducation physique de qualité devraient se baser sur des méthodes inclusives. Les stratégies politiques et les déclarations des pouvoirs publics visant à favoriser l'inclusion et la sensibilisation générale à l'égard des valeurs véhiculées par l'éducation physique devraient être élaborées et utilisées pour intégrer les principes et les pratiques liés aux méthodes inclusives dans l'éducation physique à l'usage des élèves, des parents et des membres de la communauté au sens large.

De même, une approche inclusive de l'élaboration des cursus scolaires devrait être suffisamment souple afin que le programme d'études puisse être ajusté selon les différents besoins, qu'il garantisse à chacun de bénéficier d'un niveau d'éducation de qualité fixé d'un commun accord, et qu'il offre aux enseignants une marge de manœuvre suffisante pour leur permettre d'adapter leurs méthodes de travail en vue d'obtenir le maximum d'impact et de pertinence dans le contexte spécifique de leur classe. Qui plus est, une approche flexible de l'organisation scolaire et de l'évaluation des élèves est indispensable à cet égard. Une telle souplesse permet le développement d'une pédagogie plus inclusive, axée sur l'enfant plutôt que sur l'enseignant et capable d'embrasser des styles d'apprentissage plus diversifiés.

Des programmes, équipements et matériels d'apprentissage accessibles et souples peuvent être la clé d'une école inclusive. En outre, il est essentiel de faire appel à des professionnels dûment formés pour la mise en œuvre de programmes éducatifs inclusifs. Il est tout aussi primordial que les enseignants aient une compréhension globale et précise des besoins des apprenants afin qu'ils puissent déployer un éventail de compétences pour promouvoir la réalisation des objectifs fixés. Les élèves ayant des besoins éducatifs spéciaux ou souffrant d'un handicap, les filles et les apprenants issus de groupes minoritaires qui pourraient se retrouver en situation d'échec scolaire en raison de divers facteurs socio-économiques, dépendent des enseignants qui gèrent leur apprentissage et leur fournissent un soutien.

« Des programmes, équipements et matériels d'apprentissage accessibles et flexibles peuvent être la clé d'une école inclusive. »



3.1.1 Égalité des genres

L'article 10 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (*CEDAW/CEDEF*) appelle les États parties à prendre toutes les mesures appropriées pour éliminer la discrimination à l'encontre des femmes, et à garantir l'égalité des chances pour une participation active dans le sport et l'éducation physique. L'investissement dans l'éducation de qualité, en particulier en faveur des filles, génère un retour intergénérationnel immédiat à l'échelle de l'ensemble des dimensions du développement durable.²³ Cette approche gagnerait à s'étendre aux classes d'éducation physique et aux cours de récréation, qui doivent être adaptées à tous les élèves afin de stimuler leur participation.²⁴

Les écoles sont le moyen idéal pour atteindre un grand nombre de fillettes et leur donner les informations, les compétences et la confiance en soi requises pour s'adonner à l'activité physique et au sport tout au long de la vie.²⁵ En effet, pour les filles qui peuvent aller à l'école, l'éducation physique est d'une importance centrale.

L'éducation physique occupe une place unique qui lui permet de contribuer à l'éducation bien mieux que ne pourrait le faire la pratique d'une activité physique ponctuelle ou la participation à des loisirs informels, en ce qu'elle privilégie les activités physiques soigneusement séquencées, appropriées au développement de l'enfant. Cependant, dans de nombreuses régions du monde, il reste difficile, voire impossible pour les filles de fréquenter l'école et d'accéder aux avantages d'une éducation de qualité.



En outre, les chercheurs ont noté²⁶ que les programmes d'éducation physique qui ne tiennent pas compte du point de vue des filles sur l'intérêt et le plaisir de la pratique du sport peuvent agir comme un obstacle à la participation de ces dernières. En effet, la pratique traditionnelle de l'éducation physique sous forme de multiples activités axées sur le sport fait la part belle aux valeurs masculines de compétitivité et d'agressivité à outrance qui l'emportent sur les valeurs de fair-play et de coopération. Il est démontré qu'un enseignement de cette nature, qui ne s'adresse en réalité qu'à une infime minorité d'élèves, généralement des garçons déjà habitués à la pratique du sport, contribue à renforcer le sentiment d'incompétence et d'échec de la majorité des autres enfants.²⁷

Néanmoins, les données empiriques semblent indiquer que les filles qui participent à l'activité physique et au sport hors de l'école ont acquis leurs compétences dans les cours d'éducation physique à l'école, et sont, de ce fait, plus dépendantes que les garçons pour ce faire, ce qui souligne la nécessité de dispenser un enseignement scolaire de qualité.

Une large participation, régulière, bénéfique et durable des filles à l'éducation physique n'est possible que si les programmes éducatifs sont bien conçus, adaptés à des groupes spécifiques, animés par des enseignants qualifiés et compétents, et dotés des ressources appropriées.²⁸ À cet égard, les enseignants d'éducation physique doivent être formés à ne pas renforcer les stéréotypes qui entravent le développement physique des filles et, surtout, à comprendre les différences dans les approches de l'expérience sportive par les garçons et les filles afin de proposer à leurs élèves des activités et des sports qui joignent l'utile à l'agréable.²⁹

23. UNICEF, 2013

24. Commission européenne, 2008

25. SDP IWG, 2008

26. Flintoff et Scraton, 2006

27. Kirk, 2012

28. Kirk, 2012

29. SDP IWG, 2008

ÉTUDE DE CAS

AUTONOMISATION
DES FILLES**Région :** Afrique (Kenya)**Nom du projet :** « Moving the Goal Posts (MTG) »

Dans une région du Kenya abritant certaines des filles les plus pauvres et les plus défavorisées au monde, des grossesses précoces non désirées et une vulnérabilité au VIH/sida induisent un faible taux de maintien des filles à l'école. Ces dernières se retrouvent ainsi prises au piège du cercle vicieux de la pauvreté. Basé à Kilifi, le programme MTG utilise le pouvoir du sport pour s'atteler à ces problèmes et aider ces jeunes filles à acquérir les compétences qui leur sont essentielles dans la vie courante, telles que la confiance en soi, le leadership et l'estime de soi. Le projet remet en question les stéréotypes et soutient le maintien ou le retour des filles à l'école, en donnant à celles-ci la possibilité de bénéficier des avantages de la scolarisation, notamment la participation à l'éducation physique dispensée dans le cadre du programme scolaire.

Portée**3000+**

DEPUIS 2001

Tranche d'âge**5-24****Nombre
de partenaires****22****Impact**

Affirmation des compétences en leadership et en prise de décision observée chez les filles

Soutien accru à l'éducation et l'accès des filles aux opportunités économiques :
en 2012, 904 filles ont bénéficié d'une prise en charge pour leur maintien
ou leur retour à l'école

À la fin de l'année 2012, 97 % des filles impliquées dans le projet avaient déclaré
que leur famille, leurs amis et les membres de leur communauté étaient
désormais favorables à la pratique du sport par les filles

Exclusivement géré par des filles, ce projet a permis, en 2012,
de former 110 éducatrices, 11 conseillères, 170 entraîneuses, 130 arbitres,
127 secouristes et 35 responsables d'équipe sur le terrain

Pour en savoir plus : www.mtgk.org

3.1.2 Handicap

La Convention relative aux droits des personnes handicapées oblige les États parties à prendre des mesures appropriées pour faire en sorte que les enfants handicapés puissent participer, sur la base de l'égalité avec les autres enfants, aux activités ludiques récréatives, de loisir et sportives, y compris dans le système scolaire.

La participation au sport et à l'éducation physique représente une bonne opportunité pour promouvoir le respect – voir un enfant surmonter les obstacles physiques et psychologiques à la participation est une source d'inspiration. Dans une étude, les enfants handicapés physiquement actifs ont été jugés plus compétents que leurs camarades valides.³⁰

En outre, l'accès à l'éducation physique et au sport n'est pas seulement un avantage direct pour les enfants handicapés ; elle contribue également à élever leur statut au sein de la communauté par le biais de leur participation, sur un même pied d'égalité que les autres enfants, à des activités valorisées par la société. En effet, l'éducation est la porte d'entrée à une participation complète à la vie civique. Si bon nombre des avantages liés à la fréquentation de l'école se révèlent avec le temps, certains sont presque immédiatement perceptibles. Ainsi, la participation à toute la gamme d'activités proposées à l'école constitue, pour les enfants handicapés, une occasion majeure de corriger les idées fausses véhiculées à leur sujet, et qui font obstacle à leur inclusion.³¹

De plus, l'inclusion dans le système scolaire et plus particulièrement au sein des cours d'éducation physique peut avoir un impact considérable sur l'attitude des parents eux-mêmes, qui sont ainsi confortés dans leur choix et leur détermination à revendiquer pour leur enfant des opportunités de participation à l'activité physique tout au long de la vie.



Les enseignants sont un élément clé dans l'environnement d'apprentissage de l'enfant et la formation des enseignants s'est révélée efficace dans la promotion de l'engagement en faveur de l'inclusion. Cependant, dans de nombreux cas, les enseignants souffrent d'un manque de préparation et de soutien appropriés à l'enseignement des enfants handicapés dans les écoles ordinaires.³²

Les recherches signalent des incohérences au niveau du temps consacré durant la Formation des enseignants d'éducation physique (FEEP) au soutien des enseignants en cours de formation initiale dans les domaines de l'inclusion et, notamment, en ce qui concerne les méthodes permettant d'inclure et d'impliquer les enfants ayant des besoins éducatifs spéciaux dans la pratique de l'éducation physique. Ce sujet est largement traité de manière théorique et non sur le plan du développement des compétences.

Les approches théoriques de l'inclusion telles qu'enseignées dans le cadre de la Formation des enseignants d'éducation physique (FEEP) n'apprennent pas aux professeurs d'éducation physique à développer un degré approprié d'efficacité personnelle pour favoriser les compétences nécessaires au transfert de connaissances sur l'inclusion durant les travaux pratiques effectués au cours de la formation. De ce fait, un examen soutenu des programmes de formation devrait être entrepris afin de s'atteler aux défis inhérents à la mise en œuvre de la méthodologie inclusive, qui repose essentiellement sur le concept de différenciation, et revoir en conséquence l'offre de formation concernant l'opportunité et les modalités de recourir à des pratiques d'intégration adaptatives.

Il est nécessaire d'assurer la formation continue des enseignants en exercice qui ressentent le besoin de développer leurs connaissances, leurs compétences et leurs habiletés dans ce domaine. Cela met en évidence un besoin potentiel pour des services de soutien à l'inclusion qui permettraient d'assister les enseignants n'ayant pas encore terminé leur formation. La mise en place de réseaux d'enseignants mentors pourrait s'avérer fort efficace à cet égard, afin de soutenir les enseignants débutants dans leurs efforts d'inclusion.

30. Barg et al., 2010

31. UNICEF, 2013

32. UNICEF, 2013

ÉTUDE DE CAS**INSTITUER
L'INCLUSION****Région : Europe (Irlande)****Nom du projet : « European Inclusive Physical Education Training (EIPET) »**
(Programme européen d'éducation physique inclusive)

Le programme EIPET, mené par l'Institute of Technology Tralee, en Irlande, a mis au point un modèle d'inclusion, un module prêt à l'emploi et un pack de ressources, qui seront utilisés dans les instituts de formation des enseignants afin de faciliter la formation en éducation physique inclusive. Le programme forme les enseignants aux connaissances et compétences nécessaires pour travailler avec les personnes handicapées dans les systèmes scolaires d'éducation physique inclusive. Il propose à cet effet un enseignement qui repose sur des éléments théoriques couplés à un engagement pratique auprès de personnes handicapées dans le cadre de l'expérience de formation de premier cycle. Il offre également une version en ligne de la formation, des ressources sur support papier et des directives concernant l'intégration du programme dans les cursus universitaires de premier cycle. Le programme adopte une approche de l'inclusion axée sur les forces.

PortéeUTILISÉ À
TRAVERS
L'EUROPE ET
AU-DELÀ***Tranche d'âge**ENSEIGNANTS
20+ÉTUDIANTS
4-18+**Nombre
de partenaires****30+****Impact**

Les enseignants d'éducation physique ont développé une efficacité par rapport à leurs capacités d'intégrer des personnes handicapées dans leurs classes

Les professeurs d'éducation physique se sont transformés en défenseurs de l'inclusion

Les instituts de formation des enseignants ont reconnu l'importance des séances de travaux pratiques pour apprendre aux professeurs à intégrer les personnes handicapées dans leurs classes

Les instituts de formation des enseignants ont admis la nécessité de disposer d'un programme consacré à l'inclusion tout en introduisant le principe de l'inclusion par infusion dans l'ensemble des disciplines

Les enfants sont admis dans des classes d'éducation physique selon des dispositions appropriées relatives à leur capacité fonctionnelle

Les enseignants référents et les auxiliaires de vie scolaire encadrant les enfants ayant des besoins spéciaux ont demandé que le programme soit modifié pour satisfaire aux exigences des enfants handicapés participant aux classes d'éducation physique

Les professionnels des domaines associés, notamment les physiothérapeutes et les ergothérapeutes, ont réclamé des versions modifiées du programme en fonction de leurs besoins. Ces documents sont désormais disponibles et proposés dans le cadre de la formation continue ou du perfectionnement professionnel continu

Pour en savoir plus :

www.caraapacentre.ie/training-education/european-inclusive-physical-education-training-eipet/

* Ce programme a été utilisé à travers l'Europe et au-delà dans de nombreux établissements de formation des enseignants. Il est actuellement disponible en anglais, en lituanien, en tchèque, en espagnol et en finlandais

3.1.3 Les groupes minoritaires

Les populations marginalisées comprennent souvent les peuples autochtones, les membres de groupes minoritaires ethnoculturels, les demandeurs d'asile et les réfugiés, les fillettes et les femmes, les personnes handicapées, les sans-abri et les jeunes chômeurs non scolarisés. En outre, toutes les personnes vivant dans l'extrême pauvreté souffrent d'exclusion.³³ Il est admis depuis longtemps que l'éducation physique et le sport peuvent être utilisés comme un moyen de promouvoir l'inclusion sociale des populations marginalisées et de contribuer à une meilleure compréhension entre les communautés, notamment dans les régions en situation de post-conflit.

L'éducation physique et le sport contribuent à l'instauration de bonnes relations entre les immigrés et la société d'accueil, favorisant ainsi l'intégration et le dialogue interculturel.³⁴ De plus, le sport peut jouer un rôle important dans la réduction des tensions et des conflits sociaux aux niveaux communautaire et national en s'attaquant aux sources de cette exclusion et en fournissant un autre point d'entrée dans la vie sociale et économique des communautés. Au niveau le plus fondamental, les activités bien conçues qui intègrent les valeurs fondamentales de l'éducation physique et du sport que sont l'autodiscipline, le respect, le fair-play, le travail d'équipe et l'adhésion à des règles convenues d'un commun accord aident les individus à développer les valeurs et les compétences en communication qui sont nécessaires pour prévenir et résoudre les conflits dans leur propre vie.³⁵

L'éducation physique peut également fournir une excellente occasion de promouvoir le patrimoine culturel et de célébrer les pratiques traditionnelles. À cet égard, il apparaît de plus en plus clairement que la continuité culturelle est essentielle pour rétablir la santé sociale, économique et spirituelle des communautés autochtones.³⁶ Le sport et les jeux axés sur les compétences traditionnelles et les principes fondés sur la culture jouent souvent un rôle important dans les cultures autochtones, et peuvent, de ce fait, contribuer à ce processus.

« L'éducation physique et le sport peuvent être utilisés comme un moyen de promouvoir l'inclusion sociale des populations marginalisées. »



33. SDP IWG, 2008

34. Commission européenne, 2011

35. SDP IWG, 2008

36. Canadian Heritage, 2005

ÉTUDE DE CAS**PROGRAMME SCOLAIRE METTANT À L'HONNEUR
LE PATRIMOINE CULTUREL**

Région : Océanie (Nouvelle-Zélande)
Nom du projet : Modèle curriculaire Te Ao Kori

Fondé sur les bases posées par le modèle Te Reo Kori, initialement élaboré pour célébrer le caractère biculturel unique de la société néozélandaise, le modèle curriculaire Te Ao Kori a été conçu pour refléter l'importance accordée aux habiletés motrices dans les tikanga ou pratiques culturelles ancestrales des Māori, dont il s'inspire largement

Le modèle Te Ao Kori est fondé sur les connaissances Māori des pratiques culturelles physiques et met en avant des méthodes pédagogiques adaptées à la culture des destinataires (Culpan et Bruce, 2013). Par exemple, le tuakana/teina (enseignement réciproque) traditionnel est une approche constructiviste de l'apprentissage, qui encourage l'enseignant et les élèves à travailler ensemble comme une whanua (famille élargie) en vue de développer les connaissances, les compétences et les attitudes Māori

Le modèle Te Ao Kori peut être défini comme « une célébration de la vie Māori à travers le mouvement et ses nombreuses expressions » (Ministère l'éducation, 2005). Chaque expérience d'apprentissage intègre des jeux et activités traditionnels Māori

Ce modèle curriculaire continue d'être fortement soutenu par Physical Education New Zealand (PENZ), une organisation à but non lucratif qui a œuvré au premier chef, avec l'aide de conseillers d'éducation Māori, pour sa création au sein du programme d'éducation physique général

Adopté par de nombreuses écoles qui l'ont intégré à leur programme d'éducation physique, le modèle Te Ao Kori apporte une forte contribution socioculturelle au développement des pratiques biculturelles liées au mouvement. Erueti & Hapeta (2011) indiquent que ce modèle offre un grand nombre de ressources d'apprentissage et d'opportunités de perfectionnement professionnel pour les enseignants d'éducation physique

Pour en savoir plus : www.health.tki.org.nz/Key-collections/Exploring-te-ao-kori

Liste récapitulative pour assurer une approche inclusive :

- L'éducation physique devrait être **obligatoire pour les garçons comme pour les filles**, ainsi que pour les **jeunes personnes handicapées**, qui devraient bénéficier de son enseignement sur la base de l'égalité avec les autres enfants en termes de quantité, de qualité et de contenu ;
- Les **programmes devraient être souples et adaptables** pour permettre l'inclusion des élèves handicapés, des filles et des enfants issus de groupes minoritaires ;
- Un **examen des politiques et des pratiques existantes** devrait prendre en compte les préoccupations concernant l'insuffisance de la fourniture d'infrastructures adéquates, d'installations adaptées, et d'équipement et matériels pédagogiques pour les élèves handicapés.
- Des **initiatives devraient être élaborées pour soutenir et encourager la participation des filles à l'éducation physique**, en éliminant des obstacles tels que : les options de code vestimentaire ; les exigences religieuses et culturelles ; l'absence de motivation des parents ; les vestiaires inappropriés ; le coût de la tenue sportive ; l'image du corps ; et l'image de l'éducation physique et du sport.³⁷
- **Les enseignants** et le personnel de soutien **devraient être qualifiés et capables d'intégrer avec succès les élèves handicapés** et, le cas échéant, soutenus par un perfectionnement professionnel dans ce domaine.
- La **mise en place de réseaux d'enseignants mentors** pourrait fournir une occasion idéale pour appuyer le développement des habiletés, des connaissances et des compétences des enseignants dans le domaine de l'inclusion.



³⁷. Voir le document intitulé *Improving Participation of Muslim Girls in Physical Education and School Sport*

Identification des faiblesses :

Liste de contrôle pour éliminer les obstacles à l'inclusion	
1. Le programme scolaire est-il inclusif ?	☐
2. Le programme scolaire autorise-t-il des changements au niveau des méthodes de travail en fonction de l'environnement dans lequel il est mis en œuvre ?	☐
3. L'enseignement de l'éducation physique est-il inclusif pour tous les enfants, protecteur, sensible au genre et de nature à encourager la participation des apprenants ?	☐
4. Le programme scolaire tient-il compte de l'identité culturelle ?	☐
5. Les installations et équipements utilisés pour l'éducation physique permettent-ils à tous les élèves d'accéder à l'enseignement, notamment les enfants handicapés et les filles, et prend-il en compte les aptitudes et les spécificités culturelles ?	☐
6. L'approche de l'apprentissage est-elle différenciée pour répondre aux besoins de l'ensemble des élèves ayant des besoins particuliers, notamment les enfants ayant des capacités physiques différentes ou souffrant de déficiences ?	☐
7. Les enseignants bénéficient-ils d'un soutien adapté pour promouvoir et dispenser des pratiques inclusives, que ce soit au titre de la Formation des enseignants d'éducation physique (FEEP) ou à travers des sessions régulières, pertinentes et appropriées de perfectionnement professionnel continu (PPC) ou des programmes de formation en cours d'emploi ?	☐
8. Des programmes ont-ils été mis en place pour soutenir le développement de réseaux d'enseignants mentors afin de créer des liens entre les stagiaires et les enseignants en exercice d'une part, et les experts en matière d'inclusion d'autre part, en vue de soutenir et d'améliorer la prestation des services éducatifs ?	☐

Autres notes

Table des matières

Avant-propos

Partie 1

Partie 2

Partie 3

Partie 4

Annexes

3.2 ÉLABORATION D'UNE VISION COMMUNE POUR L'ÉDUCATION PHYSIQUE DE QUALITÉ

3.2.1 Flexibilité du programme scolaire

L'éducation physique de qualité offre un large éventail de contextes et d'environnements liés à l'apprentissage, qui font appel aux ressources et à la créativité des apprenants et exigent de leur part une aptitude à travailler de manière autonome et en collaboration avec les autres.

C'est de cette façon que l'éducation physique de qualité peut apporter une contribution unique à l'apprentissage dans d'autres matières et développer des compétences transférables en appui à la réalisation des objectifs au-delà du programme scolaire. Qu'il s'agisse de développer une compréhension des concepts de base en mathématiques et en sciences, de favoriser un sentiment de responsabilité personnelle à l'égard de l'environnement ou de promouvoir la compréhension des notions essentielles dans les domaines social, historique et culturel, l'éducation physique de qualité a un rôle important à jouer dans l'apprentissage interdisciplinaire.³⁸

Pour que le programme de l'éducation physique soit susceptible d'intéresser les enfants et les jeunes du XXI^e siècle, il est essentiel que des théories d'apprentissage innovantes couplées à de nouvelles perceptions de la discipline soient envisagées, évaluées et mises en œuvre (Commission européenne, 2008). Un grand nombre de données récentes fait état d'une détérioration perçue dans l'attitude des élèves envers l'éducation physique en raison de la prédominance des sports de compétition et des activités sportives axées sur le rendement.

Compte tenu de la vaste gamme de résultats, notamment scolaires, si souvent attribués à l'éducation physique, on fait valoir que les programmes traditionnels adoptent une approche unique « passe-partout » et, ce faisant, ne parviennent pas à atteindre les résultats escomptés.³⁹

Une approche plus équilibrée de l'éducation physique permet à tous les apprenants, quels que soient leurs talents ou leurs aptitudes, de développer leur potentiel et d'améliorer leurs habiletés physiques, ce qui contribue en retour à élargir la base des compétences individuelles acquises par chaque participant. L'accès à un programme équilibré permet de développer les compétences sociales, l'apprentissage coopératif et la capacité à résoudre des problèmes. Il facilite également l'expérience pratique de l'auto-évaluation, la planification de programmes personnels, l'établissement d'objectifs, l'autocontrôle et la prise de décision.⁴⁰

Afin d'optimiser la contribution de l'éducation physique au développement des habitudes saines tout au long de la vie, les programmes scolaires devraient être flexibles et ouverts à l'adaptation, afin que les enseignants soient habilités à adapter leur enseignement en fonction des besoins des jeunes gens auprès desquels ils interviennent. Ceci devrait être fait en consultation avec les jeunes pour garantir la prise en compte de leurs intérêts et besoins, et renforcer leur engagement civique grâce à l'activité physique.

Des attentes concrètes, progressives et appropriées au stade de développement des élèves en matière d'apprentissage et de réussite devraient être explicitement incluses dans les données de référence nationales, afin de s'assurer que les élèves sont placés au centre du processus d'apprentissage. Il convient d'utiliser l'évaluation sommative et formative pour éclairer et améliorer l'enseignement de cette matière et d'établir des rapports selon le même calendrier prévisionnel que pour les autres disciplines, en veillant toutefois à ce que la communication avec les parents soit au cœur de cette démarche.

³⁸. Jones, 2006

³⁹. Metzler, 2005

⁴⁰. Le Masurier et Corbin, 2006

ÉTUDE DE CAS**CE QUE VEULENT
LES ÉLÈVES****Région :** Amérique du Nord (États-Unis)**Nom du projet :** Miami Dade

Les écoles publiques du comté de Miami-Dade, aux États-Unis, ont transformé la vision conventionnelle de l'éducation physique et de ses sports traditionnels en une discipline qui regroupe exclusivement les activités que les enfants et les adolescents aiment pratiquer. Elles ont ainsi fixé des normes pour les établissements qui suivront leur exemple. Les élèves sont désormais placés au centre de la conception des programmes et des choix d'activité. Le programme privilégie les jeux que les élèves veulent continuer à pratiquer en les couplant à la technologie la mieux adaptée pour les valoriser.

Portée
300 000+
ANNÉE SCOLAIRE
2011-2012
Tranche d'âge
5-18
**Nombre
de partenaires**
20
Impact**Sur le plan de la santé physique**

61 % des élèves ont réussi à réaliser 5 des 6 mesures établies par les tests d'aptitude physique du FITNESSGRAM

Sur le plan individuel

les jeunes ont indiqué qu'ils étaient désormais plus à même d'apprécier l'activité physique et que cela leur avait permis de développer une meilleure opinion d'eux-mêmes

Sur le plan social

les jeunes sont devenus plus inclusifs et ont travaillé ensemble plus facilement

Sur le plan des habitudes familiales

les changements d'attitude positifs observés à l'égard de la nutrition et de l'activité physique ont été communiqués à l'ensemble de la famille

Pour en savoir plus : <http://pe.dadeschools.net>

Source : Designed to Move (ACSM, Nike et ICSSPE, 2012)

3.2.2 Partenariats communautaires

Lorsque l'on considère le rôle de l'éducation physique dans la promotion de l'engagement dans des modes de vie sains et actifs tout au long de la vie, le développement de partenariats entre les écoles et les organisations et clubs sportifs à base communautaire semble être indispensable pour une prise en compte plus globale des résultats éducatifs, y compris en matière de santé, de bien-être et de développement personnel et social.

Le principe des partenariats œuvrant au développement des politiques multisectorielles est un élément fondamental du cadre général de la *Stratégie mondiale pour l'alimentation, l'exercice physique et la santé de l'Organisation mondiale de la santé*,⁴¹ et de la résolution du Parlement européen sur le rôle du sport dans l'éducation.⁴²

Compte tenu du temps limité qui lui est alloué au titre du programme scolaire, l'éducation physique ne peut, à elle seule, satisfaire les besoins des jeunes en matière d'activité physique ou pallier à l'insuffisance des activités, et encore moins réaliser d'autres résultats importants. Cependant, l'éducation physique constitue le fondement de modèles de comportement positifs et le meilleur moyen d'engager systématiquement les enfants et les jeunes à adopter un mode de vie sain et équilibré.

Les établissements d'enseignement peuvent être soutenus dans leurs efforts pour atteindre cet objectif par le développement de partenariats stratégiques avec la communauté au sens large. Les programmes parascolaires constituent une source supplémentaire d'apprentissage et les liens établis avec les organisations sportives à base communautaire peuvent accroître les possibilités d'activité physique pour les jeunes.

Un outil précieux à cet égard est le Cadre international pour l'entraînement dans le sport (International Sport Coaching Framework), dans sa version 1.2 lancée par le Conseil international pour l'excellence dans l'entraînement sportif (International Council for Coaching Excellence – ICCE), l'Association des fédérations internationales des sports olympiques d'été (ASOIF) et la Leeds Metropolitan University (LMU) en septembre 2013.

Cet ouvrage marque un tournant dans l'histoire de l'entraînement sportif à l'échelle mondiale et constitue un point de référence internationalement reconnu pour la formation des entraîneurs. Conçu pour être accessible, le document comprend des définitions, des directives et des recommandations sur les principales fonctions d'un entraîneur. Il passe en revue les qualifications, les connaissances et les compétences de base nécessaires pour un entraînement efficace et fait le point sur les méthodes de formation, de perfectionnement et de certification des entraîneurs. Ce faisant, il cherche à répondre aux besoins des sportifs, des pays, des organisations et des institutions et fournit des données de référence pour la reconnaissance et la certification des entraîneurs.⁴³

Les recherches confirment que les élèves sont plus susceptibles d'être physiquement actifs dans les écoles ayant des partenariats bien établis avec la communauté. Cette démarche inclut les partenariats avec les clubs et les organisations de loisirs communautaires et se traduit par un soutien continu offert au personnel des écoles et par une formation sur la mise en place d'initiatives scolaires efficaces.⁴⁴ À cet égard, les décideurs et les praticiens devraient clairement s'accorder sur le but et les priorités de l'éducation physique en termes de contribution à la réalisation des objectifs liés au développement de l'éducation et de la société au sens large.

« Les élèves sont plus susceptibles d'être physiquement actifs dans des écoles ayant des partenariats bien établis avec la communauté. »

41. OMS, 2004

42. Résolution du Parlement européen du 13 novembre 2007 sur le rôle du sport dans l'éducation (2007/2086(INI))

43. ICCE, 2013

44. Leatherdale et al., 2010

ÉTUDE DE CAS**PROMOUVOIR LA PARTICIPATION À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE
À TOUS LES ÂGES ET DANS TOUTES LES DISCIPLINES****Région :** Amérique latine et Caraïbes (Venezuela et Cuba)**Nom du projet :** « Barrio Adentro Deportivo » (Le sport dans les banlieues)

« Barrio Adentro Deportivo » est un programme social mis en œuvre par le gouvernement central du Venezuela, avec l'appui de praticiens experts originaires de Cuba. En plus de soutenir le développement de l'éducation physique à l'école, le projet favorise la participation à la vie de la communauté par le biais de l'activité physique et du sport afin d'améliorer la qualité de vie et la santé de tous les Vénézuéliens. Le projet est un exemple réussi de collaboration intersectorielle, qui a permis d'opérer un changement notable dans les attitudes envers l'activité physique dans la tranche d'âge visée. Actuellement déployées dans 324 municipalités au Venezuela, les activités mises en œuvre au titre du programme sont assurées par plus de 6 200 personnes de diverses professions (professeurs d'éducation physique, instructeurs sportifs, médecins, infirmières et physiothérapeutes) et couvrent une multitude de domaines : éducation physique, gymnastique, remise en forme, danse, sports, loisirs et activités sportives communautaires, et manifestations sportives de masse au sein de la communauté.

Portée**Tranche d'âge****Nombre
de partenaires****Impact**

73 % des enfants ont développé de meilleures capacités physiques, y compris des habiletés motrices fondamentales

Plus de 3,2 millions d'enfants et adolescents participent à des activités physiques à l'école et hors milieu scolaire

28 000 instructeurs sportifs ont été formés pour travailler comme bénévoles dans leur communauté

86 % des bénéficiaires ont vu leur état de santé s'améliorer

86 % des bénéficiaires ont acquis plus de confiance en soi

88 % des femmes ont amélioré leur santé physique, leur autonomie sociale et leur confiance en soi

10 782 personnes handicapées ont bénéficié de traitements de réadaptation

Pour en savoir plus : www.ecured.cu/index.php/Barrio_Adentro_Deportivo

* Plus de 6 (au niveau macro), sans compter les municipalités engagées dans le projet

3.2.3 Suivi et assurance qualité

La mise en œuvre d'une politique pour l'éducation physique de qualité et son enseignement devraient être soutenus par des mécanismes de suivi et d'assurance qualité clairement définis, couplés à des systèmes de soutien destinés à aider les enseignants et les écoles à développer leurs forces et remédier à leurs faiblesses.

Un suivi régulier par les organismes appropriés devrait faciliter la soumission de rapports impartiaux aux autorités compétentes sur tous les aspects de la prestation des services éducatifs. Le mécanisme de suivi devrait aborder les forces et les faiblesses, fournir des exemples de bonnes pratiques et préconiser des plans d'amélioration, le cas échéant, tout en faisant appel à un personnel de soutien qualifié et expérimenté pour prendre en charge les activités de conseil, de contrôle et d'inspection.

L'assurance qualité peut être améliorée par la mise en place d'un organisme de coordination autonome ou le recours à une telle entité lorsqu'elle existe, afin d'encourager et de favoriser les bonnes pratiques en matière d'enseignement et de prestation des services éducatifs. Un élément clé de la procédure de suivi et d'assurance qualité est la prise en compte des données de référence établies pour l'éducation physique de qualité et la Formation des enseignants en éducation physique de qualité (FEEPQ), répertoriées dans le présent document.

ÉTUDE DE CAS

INSPECTION ANNUELLE



Région : Europe (Angleterre et Pays de Galles)

Nom du projet : Inspections de l'Ofsted en matière d'éducation physique

Les inspecteurs de l'Ofsted visitent 150 écoles chaque année pour alimenter les enquêtes sur les matières enseignées

Les inspections relatives à l'éducation physique réalisées dans 237 écoles entre 2008 et 2012 ont porté sur les thèmes suivants : la réussite des élèves, la qualité de l'enseignement et le programme d'études, la direction et la gestion de l'éducation physique

Les inspections ont également permis d'identifier les lacunes fréquemment observées dans l'éducation physique, ainsi que les mesures prises par les écoles les plus performantes en la matière pour surmonter ces faiblesses afin que l'éducation physique y atteigne un niveau satisfaisant, voire exceptionnel

Un des éléments clés du processus d'établissement de rapport réside dans la formulation d'un ensemble de recommandations visant un large éventail de parties prenantes (y compris les chefs d'établissement, les responsables de matières, les enseignants et les assistants pédagogiques, les entraîneurs sportifs et le ministère de l'Éducation), destiné à assurer la qualité de l'enseignement de l'éducation physique

Le dernier rapport de l'Ofsted intitulé *Beyond 2012 – Outstanding physical education for all* a été publié en février 2013

Pour en savoir plus :

www.gov.uk/government/news/not-enough-physical-in-physical-education

Liste récapitulative pour améliorer les politiques et les pratiques :

- **Des stratégies nationales pour l'éducation physique** devraient être mises en place au niveau de l'enseignement primaire et secondaire, afin de **combler les lacunes** significatives **entre le discours politique et la mise en œuvre** sur le terrain, et garantir que la législation en vigueur sur l'enseignement de l'éducation physique est appliquée de manière uniforme ;
- Les stratégies nationales pour l'éducation physique devraient **recommander une allocation de temps spécifique pour l'enseignement de cette matière au titre du programme scolaire** ; et les responsables de l'enseignement d'une éducation physique de qualité devraient rendre compte de la mise en œuvre d'une telle recommandation ;
- Les stratégies nationales devraient permettre de **veiller à ce que** les chefs d'établissement, les parents d'élèves et **les autres parties prenantes soient parfaitement conscients des avantages de l'éducation physique** ; et les exigences du programme scolaire devraient prévoir une allocation de temps suffisante pour l'enseignement de cette matière en vue d'atteindre ces objectifs ;
- En fonction des budgets alloués, les stratégies nationales devraient **promouvoir la coordination des efforts entre l'école et la communauté ainsi que l'établissement de directions communes pour soutenir la participation des élèves à l'activité physique**, et résoudre les problèmes actuels de communication entre les différents organismes concernés par cette question ;
- **La pertinence et la qualité du programme d'éducation physique devraient être revues**, surtout concernant les prédispositions à la compétition sportive et aux activités liées à la performance. Élaboré en concertation avec les jeunes, l'enseignement de cette matière devrait être significative sur le plan personnel, socialement pertinente et en accord avec les modes de vie hors cadre scolaire ;
- **Des systèmes et des mécanismes de suivi et d'assurance qualité devraient être mis au point** pour promouvoir les bonnes pratiques ainsi que la responsabilisation des instances chargées de l'élaboration et la mise en œuvre des politiques en matière d'éducation physique de qualité.



Identification des faiblesses :

Liste de contrôle pour améliorer les politiques et les pratiques

- | | |
|--|--------------------------|
| 1. Une stratégie nationale pour l'éducation physique a-t-elle été clairement formulée :
au niveau de l'éducation de la petite enfance ? au niveau de l'enseignement primaire/élémentaire ?
au niveau de l'enseignement secondaire ? | ☐ |
| 2. La stratégie nationale accorde-t-elle à l'éducation physique un statut de matière essentielle au sein du
programme scolaire, qui garantisse le droit à l'éducation physique pour tous les élèves et qui soit fondé sur
l'égalité et l'inclusion ? | ☐ |
| 3. Les distinctions et les relations entre l'activité physique, l'éducation physique et le sport sont-elles
correctement comprises et acceptées ? Cette compréhension est-elle soutenue au moyen de directives
qui garantissent l'allocation, au sein du programme d'études, d'un temps minimum consacré aux cours
d'éducation physique ? | ☐ |
| 4. Des opportunités pour un engagement multipartite et intersectoriel existent-elles sur le plan des politiques
et des pratiques ? Une politique intégrée en matière d'éducation physique, d'activité physique et de sport
a-t-elle été mise en place pour les enfants et les jeunes ? | ☐ |
| 5. Un consensus clair et une compréhension commune entre les décideurs et les praticiens concernant les
priorités pour l'éducation physique, en termes de réalisation des objectifs sociétaux et éducatifs au sens
large ont-ils été établis ? | ☐ |
| 6. Une stratégie nationale pour l'éducation physique étroitement liée à la stratégie relative à la santé scolaire et
intégrant des environnements scolaires sûrs, la nutrition et les services de santé a-t-elle été mise en place ? | ☐ |
| 7. Le programme scolaire se prête-t-il à une interprétation en fonction du contexte local qui permette aux
enseignants d'adapter l'enseignement pour répondre aux besoins des jeunes avec lesquels ils travaillent ? | ☐ |
| 8. Le contenu du programme reflète-t-il les besoins, les intérêts et les aspirations futures des élèves ? | ☐ |
| 9. Des structures et des voies de communication clairement établies et correctement financées ont-elles été
mises en place pour soutenir les partenariats entre les écoles et les organisations sportives communautaires
au sens large ? | ☐ |
| 10. Des procédures ont-elles été instaurées pour les besoins du suivi et de l'assurance qualité de la prestation
des services d'éducation physique de qualité ? | ☐ |
| 11. Les retours d'information ont-ils été collectés et intégrés de manière à prendre en considération les visions
et les circonstances nouvelles lors de la prochaine révision régulière du programme scolaire ? | ☐ |
| 12. Les données de référence concernant l'éducation physique de qualité et la Formation des enseignants en
éducation physique de qualité (FEEPQ) servent-elles de base pour une évaluation régulière et efficace de la
prestation des services éducatifs ? | ☐ |

Autres notes

Table des
matières

Avant-
propos

Partie 1

Partie 2

Partie 3

Partie 4

Annexes

3.2.4 Formation, effectifs et perfectionnement des enseignants

Sachant que l'enseignement d'une éducation physique de qualité dépend essentiellement de la qualification des éducateurs, les autorités responsables devraient procéder à des examens ponctuels des systèmes de formation des enseignants en éducation physique de qualité (FEEPQ) à titre de mesure prioritaire.

Les examens devront être entrepris à la lumière des améliorations à apporter à la formation initiale et continue des enseignants d'éducation physique, en accordant une attention particulière aux responsables de l'éducation physique dans les écoles primaires/élémentaires.

Pour appuyer l'efficacité des enseignants, il est essentiel de disposer d'une formation initiale et en cours d'emploi de haute qualité, qui soit fondée sur le respect des droits de l'homme et des principes de l'éducation inclusive.⁴⁵

Les enseignants spécialistes et généralistes formés dans un tel cadre seront tenus de dispenser une éducation physique de qualité en conformité avec les normes de qualification en vigueur dans le pays ou la région autonome concerné(e). La formation devrait être animée par les institutions habilitées en matière de Formation des enseignants en éducation physique de qualité (FEEPQ). Ce n'est que grâce à un apprentissage systématique et progressif, qui permet d'acquérir les habiletés motrices appropriées et met en avant la réussite et la motivation, et qui est dispensé par des enseignants qualifiés durant les heures de cours allouées à cette matière dans le cadre du programme scolaire que les apprenants seront en mesure d'accéder à la gamme complète des opportunités en dehors du cursus scolaire.

La définition d'un ensemble précis de critères permettrait de fournir une base de référence quant aux attentes des enseignants chargés de dispenser les programmes d'éducation physique.

Les programmes de la Formation des enseignants en éducation physique de qualité (FEEPQ) devraient mettre l'accent sur le rôle de l'éducation physique de qualité dans la promotion des valeurs associées à la participation à l'éducation physique et au sport, telles que le respect, le fair-play et la tolérance. En outre, la formation destinée aux enseignants, qu'ils soient généralistes ou spécialistes, devrait inclure une préparation appropriée à l'enseignement d'une éducation physique de qualité qui contribue aux objectifs de santé publique.

Cette démarche est censée s'appliquer également à l'approche du rôle de l'enseignant d'éducation physique en tant que facilitateur, chargé d'assurer une plus grande participation des élèves aux prestations multisectorielles fournies dans le cadre

élargi de la communauté, comme le préconise la Déclaration de Madrid de l'EUPEA (European Physical Education Association).⁴⁶ À l'issue de leur formation, les professeurs d'éducation physique devraient avoir une base théorique solide, ancrée dans des approches positives, axées sur les forces, notamment en ce qui concerne la relation entre santé et mode de vie.

Ces résultats devront être couplés à l'acquisition d'un ensemble de compétences leur permettant d'intervenir auprès d'un large éventail de personnes, et de l'aptitude à élaborer et à mettre en œuvre des politiques et des stratégies centrées sur le bien-être. Ces professionnels devraient avoir la capacité d'influencer les politiques, les prestations et les pratiques dans les domaines éducatifs, sportifs, sanitaires et communautaires. Ils seront ainsi les défenseurs d'une approche du développement des capacités humaines axée sur les forces.

La formation continue du personnel enseignant grâce à des programmes obligatoires, structurés et réguliers de perfectionnement professionnel continu (PPC) ou des formations en cours d'emploi devrait être une priorité stratégique et constituer la pierre angulaire de toute politique publique pour une éducation physique de qualité.

Le gouvernement ou un organisme de coordination bien établi serait chargé de la coordination et de la fourniture d'un cadre pour le perfectionnement professionnel continu visant à valoriser et protéger les normes professionnelles en la matière. L'organisme responsable devrait assumer un rôle de premier plan en faveur de l'éducation physique de qualité et de ses praticiens, en particulier pour l'amélioration et la préservation des normes qui la régissent et le développement de systèmes d'accréditation garants de la qualité de l'enseignement dispensé du point de vue de la formation, de l'expérience et de la qualification des enseignants, et des modalités de prestation en termes de sécurité et de conformité à l'éthique.

Les programmes de perfectionnement professionnel continu devraient faire appel à des experts internes et externes, afin d'approfondir et d'élargir les connaissances et les compétences des enseignants. En outre, la collaboration internationale entre les professionnels de l'éducation physique est essentielle pour le développement de l'éducation physique de qualité et devrait être encouragée par des programmes d'échange entre les professionnels de l'éducation physique.⁴⁷

45. UNESCO et UNICEF, 2013

46. EUPEA, 2011

47. EUPEA, 2011

ÉTUDE DE CAS**ÉCHANGE
INTERNATIONAL D'ENSEIGNANTS**

Région : Asie Pacifique (Corée du Sud, Philippines, Mongolie et Indonésie)

Nom du projet : Programme d'échange d'enseignants, 2013

Le programme d'échange d'enseignants a été mis en œuvre pour répondre à la demande croissante pour une compréhension multiculturelle et pour l'éducation en langue coréenne dans les pays de la région Asie-Pacifique. Dans cet esprit, le projet a été lancé par le Ministère coréen de l'Éducation avec les objectifs suivants : renforcer la capacité des enseignants à l'éducation mondiale et promouvoir la compréhension interculturelle ; développer des méthodes d'enseignement novatrices pour améliorer divers aspects éducatifs des pays participants par l'échange de connaissances spécialisées et de savoir-faire ; construire une plate-forme de réseaux entre les écoles et les enseignants pour de futurs échanges de connaissances. Les enseignants de plusieurs domaines ont été impliqués, y compris des enseignants d'éducation physique.

Portée

120
ENSEIGNANTS
EN 2013
+ ÉLÈVES

Tranche d'âge

**TOUS
LES
ÂGES**

**Nombre
de partenaires**

8+

Impact

Amélioration des connaissances et des capacités des enseignants en éducation mondiale et en communication interculturelle par le biais des expériences pratiques

Renforcement des compétences interculturelles de communication et des capacités d'enseignement des participants

Promotion d'une compréhension mutuelle entre les pays

Développement d'une plate-forme d'échange entre les enseignants

Développement de l'éducation des pays impliqués par l'amélioration de la capacité des enseignants participant au programme

Des programmes d'études, matériels pédagogiques et didactiques ont été élaborés pour aider les enseignants à dispenser une éducation pour la compréhension interculturelle

Pour en savoir plus : www.apceiu.org/en

Le suivi et l'évaluation réguliers des programmes de formation des enseignants en éducation physique de qualité (FEEPQ), dans le respect des données de référence établies,⁴⁸ devraient être inhérents au processus. Ces données de référence devraient prendre en compte un certain nombre de questions, notamment celle de l'éducation physique de qualité dans le contexte scolaire, qui a des conséquences sur la Formation des enseignants d'éducation physique (FEEP), tant au niveau des programmes d'études que des résultats d'apprentissage ou des compétences professionnelles. La formulation d'un modèle curriculaire pour la Formation des enseignants en éducation physique de qualité (FEEPQ) doit être dynamique et flexible, afin de refléter les paramètres socioculturels et économiques susceptibles d'influencer et d'altérer l'identité professionnelle et les fonctions et activités qui lui sont associées dans le cadre des diverses pratiques d'accréditation à l'échelle mondiale.

ÉTUDE DE CAS

UNE APPROCHE HOLISTIQUE



Région : Europe (Ecosse)

Nom du projet : « Curriculum for Excellence »

Programme d'excellence pour une éducation physique de qualité

Le nouveau programme « Curriculum for Excellence » met l'accent sur la santé et le bien-être en offrant aux jeunes une vaste gamme de possibilités pour participer à des activités physiques www.educationscotland.gov.uk

Dans le cadre des événements organisés au titre du programme Legacy 2014, à l'occasion des Jeux du Commonwealth 2014 à Glasgow, un engagement a été pris pour veiller à ce que chaque élève en Écosse puisse pratiquer une activité physique à raison de deux heures hebdomadaires à l'école primaire et de deux cours par semaine dans le cycle secondaire www.legacy2014.co.uk/what-is-legacy/legacy-programmes/active

Pour soutenir les plans Legacy 2014, l'initiative « Better Movers and Thinkers » sera adoptée par toutes les autorités locales en Écosse. Il s'agit d'une approche fondée sur la maîtrise du savoir-faire physique, qui met en corrélation les compétences nécessaires à l'identification des problèmes et à leur résolution, permettant ainsi aux élèves d'apprendre à bouger et à contrôler leurs fonctions motrices avant de passer à l'acquisition d'habiletés sportives spécifiques

Un engagement à soutenir la formation et le perfectionnement des enseignants a également été pris dans le cadre du programme Legacy 2014. À cet égard, une formation professionnelle continue a été mise en place pour aider les enseignants de l'école primaire à assurer les cours d'éducation physique www.educationscotland.gov.uk/Images/pe_dvd_booklet_tcm4-651368.pdf

En collaboration avec le conseil municipal de Glasgow, l'Université de Glasgow a lancé un programme d'éducation physique destiné à améliorer les compétences professionnelles des enseignants généralistes afin d'habilitier ces derniers à dispenser des cours d'éducation physique aux élèves de 3 à 14 ans www.gla.ac.uk/postgraduate/taught/primaryphysicaleducationinserviceprogramme

48. Voir l'annexe 1

Liste récapitulative pour le renforcement des capacités et du perfectionnement des enseignants :

- Un examen des programmes actuellement dispensés dans le cadre de la Formation des enseignants d'éducation physique (FEEP) doit être mené afin d'identifier les écarts tant quantitatifs que qualitatifs au niveau des prestations, en conformité avec les principes fondamentaux de la Formation des enseignants en éducation physique de qualité (FEEPPQ) ;
- **Les programmes de la Formation des enseignants d'éducation physique (FEEP) doivent être adaptés pour tenir compte des rôles de facilitateur et d'intermédiaire** que les enseignants chargés de l'éducation physique sont appelés à jouer, en faveur de **l'établissement de partenariats entre l'école et les organisations sportives communautaires** pour encourager les jeunes à participer à l'activité physique pendant leur temps libre et hors cadre scolaire ;
- **L'augmentation du nombre d'enseignants qualifiés** est essentielle pour combler le déficit actuel en spécialistes de l'éducation physique, en particulier dans les écoles primaires/élémentaires ;
- Le perfectionnement professionnel continu devrait constituer une priorité clé de toute stratégie nationale pour l'éducation physique de qualité.

Identification des faiblesses :

Liste de contrôle pour renforcer la formation, les effectifs et le perfectionnement des enseignants

- | | |
|--|--------------------------|
| 1. Des critères ont-ils été mis en place pour définir les rôles et responsabilités de l'enseignant ainsi que les attributs professionnels, les connaissances, les compétences et les notions nécessaires pour mener à bien les tâches fixées ? | ☐ |
| 2. Les données de référence établies pour la Formation des enseignants en éducation physique de qualité (FEEPPQ) ont-elles été adoptées par le gouvernement et par les institutions d'enseignement supérieur en appui à l'efficacité du suivi et de l'évaluation réguliers de l'enseignement ? | ☐ |
| 3. Les programmes proposés au titre de la Formation des enseignants d'éducation physique (FEEP) abordent-ils le rôle de l'enseignant en tant que facilitateur de l'engagement des enfants dans les activités physiques et sportives en dehors des heures de cours ? Ces programmes sont-ils à même de sensibiliser les enseignants à l'importance d'établir des voies de communication avec la communauté grâce à des partenariats au niveau local ? | ☐ |
| 4. Des enseignants spécialistes sont-ils déployés en nombre suffisant à tous les niveaux de l'enseignement à travers le pays : au niveau de l'éducation de la petite enfance ? au niveau de l'enseignement primaire ? au niveau de l'enseignement secondaire ? | ☐ |
| 5. L'offre en matière de formation et de qualification conformes aux normes d'accréditation internationalement reconnues est-elle suffisante ? | ☐ |
| 6. Lorsque l'enseignement de l'éducation physique est assuré par des enseignants généralistes, ceux-ci sont-ils suffisamment préparés pour dispenser une éducation physique de qualité ? | ☐ |
| 7. Des cadres spécifiques ont-ils été établis pour les programmes de perfectionnement professionnel continu (PCC) et de formation en cours d'emploi qui encouragent les enseignants à poursuivre leur propre développement professionnel tout au long de leur carrière, afin de garantir que leurs connaissances, leurs compétences et leurs notions générales sont sans cesse réactualisées et mises à jour en fonction de leur environnement de travail ? Cette démarche devrait également inclure le soutien des chefs d'établissement aux enseignants participant aux programmes de perfectionnement professionnel continu dans le domaine de l'éducation physique de qualité. | ☐ |
| 8. Des programmes sont-ils mis en place pour soutenir le développement de réseaux enseignants-mentors pour mettre en contact les enseignants-stagiaires et en exercice avec des experts du domaine de l'inclusion, visant à soutenir et améliorer l'enseignement ? | ☐ |

3.2.5 Installations, équipements et ressources

L'enseignement d'une éducation physique de qualité nécessite des ressources matérielles ainsi qu'un soutien technique approprié afin d'assurer l'accès à l'éducation physique pour tous les élèves, notamment ceux qui souffrent d'handicap et ceux qui ont des exigences religieuses spécifiques.

Le cadre d'apprentissage est fondamental pour garantir une éducation de qualité. Il devrait offrir aux élèves aussi bien qu'aux enseignants des environnements physiques et sociaux sûrs, sains et protecteurs.⁴⁹

Le financement d'un programme d'éducation physique rationnel (ne donnant pas nécessairement lieu à examen) devrait fournir des zones d'activités et des installations appropriées et accessibles, situées à l'intérieur comme à l'extérieur, ainsi que des équipements (y compris des espaces de stockage) et des matériels d'enseignement et d'apprentissage, dont des instructions et des manuels si nécessaire, à la fois en milieu urbain et rural.

Lorsque les circonstances le permettent, les possibilités offertes par la technologie devraient être pleinement exploitées. À cet égard, l'éducation

physique est une expérience pédagogique quasi unique en ce qu'elle permet aux apprenants de recevoir un retour objectif et immédiat sur leurs performances au fur et à mesure de leur participation aux activités proposées.

Afin de garantir la place de l'éducation physique dans les programmes scolaires, l'enseignement de cette matière ne devrait pas être marginalisé au profit d'autres disciplines ou manifestations en mal de ressources. Le cas échéant, il est impératif de déployer tous les efforts nécessaires pour dispenser les cours d'éducation physique dans des installations de remplacement appropriées. À cet égard, les partenariats avec les organisations sportives communautaires gagneraient à être étendus à l'utilisation des installations communautaires pour réduire les coûts et encourager les jeunes à s'engager dans des activités physiques et sportives parascolaires, en dehors des heures de cours. Cela peut être un processus à deux sens, qui implique de veiller à ce que les établissements scolaires mettent également leurs équipements à la disposition de la communauté le soir et le week-end.



49. UNESCO et UNICEF, 2013

ÉTUDE DE CAS**ÉQUIPEMENT DESTINÉ À STIMULER LA PARTICIPATION
À L'ÉDUCATION PHYSIQUE DÈS LA PETITE ENFANCE**

Région : Amérique latine et Caraïbes
(Mexico, Guatemala, Nicaragua, Costa Rica, Panama, Colombie)

Nom du projet : « Apuntate a Jugar »

« Apuntate a Jugar » met l'accent sur le développement des habiletés motrices fondamentales chez les enfants dès les premières années de l'éducation de base. Le projet est un partenariat public-privé visant à développer les activités scolaires et récréatives qui favorisent le bien-être physique des enfants et des enseignants. La Fondation Coca-Cola fournit les équipements permettant de mettre en œuvre le projet, ce qui encourage les enseignants et les élèves à créer une variété d'activités d'apprentissage favorables au développement physique et émotionnel de l'enfant. La formation des enseignants est un élément clé du projet. De nombreux établissements scolaires de la région ont intégré le programme dans leur cursus.

Portée

305 770
JEUNES

2037
ENSEIGNANTS

717
ÉCOLES

Tranche d'âge

**1^{ère} à la
3^{ème}
GRADE**

**Nombre
de partenaires**

12

Impact

Amélioration de la qualité des cours d'éducation physique

Augmentation des niveaux d'activité physique

Réduction du taux de surpoids et d'obésité

Diminution du taux de comportements violents et agressifs

Amélioration dans les domaines d'apprentissage cognitifs/scolaires

Pour en savoir plus :

www.femsa.com/es/sostenibilidad/nuestros-programas/nuestra-comunidad/apuntate-a-jugar.htm

Liste récapitulative pour le renforcement de la prestation des services éducatifs :

- Les décideurs devraient remédier en priorité au manque actuel d'infrastructures adéquates et à l'insuffisance des ressources physiques et des équipements, ce qui impliquerait une **utilisation plus efficace des ressources communautaires et la promotion de partenariats avec les organisations sportives communautaires** ;
- L'enseignement de l'éducation physique de qualité devrait être soutenu par des **matériels pédagogiques adéquats et adaptés** ;
- Un niveau approprié de soutien technique de qualité devrait être mis en place pour soutenir l'enseignement de l'éducation physique de qualité et garantir que les installations, les équipements et les ressources sont correctement entretenus ;
- Les équipements indispensables à l'enseignement de l'éducation physique de qualité devraient être affectés en priorité aux cours d'éducation physique et non à d'autres fins (par exemple, organisation d'exams, de spectacles ou de visites médicales, etc.) ;
- Dans les régions exposées à des conditions météorologiques extrêmes, des installations adéquates devraient être fournies afin de minimiser le nombre de cours d'éducation physique annulés.



Identification des faiblesses :

Liste de contrôle pour améliorer les conditions relatives aux installations, équipements et ressources :

1. Le budget alloué permet-il aux écoles de se doter d'équipements et d'installations appropriés, adéquats et accessibles, notamment pour ce qui est de favoriser l'inclusion des personnes handicapées, des filles et des élèves issus de groupes minoritaires ?	☐
2. Les environnements d'apprentissage fournis sont-ils sûrs et sains ?	☐
3. Les écoles disposent-elles des ressources nécessaires pour entretenir les installations, équipements et matériels pédagogiques existants ?	☐
4. L'accès aux installations, équipements et ressources nécessaires pour dispenser une éducation physique de qualité est-il accordé en priorité au personnel chargé de l'enseignement de cette matière ?	☐

Autres notes

3.3 APPEL À L'ACTION

Les organismes gouvernementaux ou les conseils locaux qui ont la responsabilité spécifique de l'éducation physique doivent agir dans la perspective de créer les conditions d'un avenir durable pour l'éducation physique.

Les efforts de plaidoyer devraient comprendre une série d'initiatives destinées à mobiliser les décideurs, les chefs d'établissement, les enseignants d'autres matières ainsi que les parents d'élèves en faveur de l'importance pédagogique de l'éducation physique de qualité et de ses valeurs intrinsèques et extrinsèques. Ces actions devraient être soutenues par des stratégies de communication globale visant à accroître la sensibilisation à l'égard de ces valeurs.

Des messages centrés sur la recherche devraient être largement diffusés grâce à des initiatives de médias nationaux et locaux dans un langage qui ait du sens pour les divers groupes de la population. Les périodiques universitaires et spécialisés ainsi que d'autres supports médiatiques (tels que la radio, la télévision et la presse écrite) ont un rôle important à jouer pour promouvoir les actions de relations publiques dans les milieux communautaires et encourager les organisations à base communautaire à établir des partenariats avec les parties intéressées.

En outre, la mise en place d'une association nationale/régionale pour l'éducation physique (ou le soutien d'une telle entité si elle existe déjà), à des fins de plaidoyer et pour favoriser le perfectionnement professionnel continu pourrait jouer un rôle significatif à cet égard.

ÉTUDE DE CAS**VALORISER L'IMPACT SOCIAL ET ACADÉMIQUE
DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE****Région :** Asie (Chine)**Nom du projet :** « Laissez-moi jouer »

« Laissez-moi jouer » est une initiative visant au renforcement des capacités du système scolaire chinois afin d'y introduire des expériences sportives amusantes dans un environnement scolaire structuré. Conçu pour répondre aux préoccupations des parents qui considèrent que le temps consacré au sport est pris sur celui des études, ce projet permet de mesurer l'impact social et scolaire des activités sportives et de communiquer les résultats obtenus sous forme de rapport. Les professeurs d'éducation physique engagés dans ce programme suivent un cursus spécial et une formation de 40 heures destinés à leur apprendre à utiliser le sport et les jeux pour aider leurs élèves à développer des compétences nécessaires dans la vie courante, comme la confiance en soi, la coopération et la créativité. Le programme est intégré aux cours et aux récréations quotidiennes. Il prévoit également l'organisation de compétitions sportives interscolaires.

Portée**200 000**
ÉLÈVES PAR AN**Tranche d'âge****11-13****Nombre
de partenaires****21****Impact**

91 % des élèves ont fait état d'améliorations notables au niveau de leur capacité de concentration et de leur comportement en classe

85 % des élèves ont signalé avoir de meilleures relations avec leurs camarades

85 % des élèves ont indiqué avoir acquis plus d'estime de soi et de confiance en soi

89 % des élèves ont déclaré que le sport faisait désormais partie de leur vie

En moyenne, l'activité physique aura ainsi augmenté de 1,3 heure par jeune et par jour

Pour en savoir plus : <http://en.cctf.org.cn/html/2012-12/259.html>

Il est essentiel que cette mobilisation soit fondée sur des projets de recherche d'envergure. Pour ce faire, il convient d'encourager les enseignants en exercice à s'engager dans des réseaux de recherche aux niveaux local, national et international. La mise en place de ces réseaux est censée contribuer à la génération et au partage de connaissances et de bonnes pratiques dans les domaines suivants : pédagogie ; enseignement et apprentissage de qualité ; inclusion et réponse aux besoins individuels des apprenants ; et résolution des difficultés. En outre, il est nécessaire d'entreprendre de plus vastes recherches et de mener une réflexion poussée, fondée sur la pratique afin de mieux mettre en évidence le rôle optimal de l'éducation physique dans la promotion des valeurs et de l'éducation à la citoyenneté mondiale, l'efficacité des partenariats entre l'école et les organisations sportives communautaires, et la capacité de l'éducation physique à contribuer au bien-être physique, mental et social. À cet égard, il est important de souligner la nécessité de soutenir ces actions par des investissements en conséquence et de rappeler le rôle clé des universités, en particulier dans la diffusion de la recherche de pointe.

Liste récapitulative pour le renforcement du plaidoyer :

- Il incombe aux **gouvernements** de **veiller à ce que l'éducation physique dispose du même statut que celui des autres matières du programme scolaire**, afin de promouvoir son importance auprès des chefs d'établissement, des professeurs d'autres disciplines, des parents d'élèves et de la communauté au sens large. Cela permettrait également de réduire les écarts qui existent actuellement entre les priorités des pouvoirs publics et celles des praticiens ;
- De tels efforts devraient aussi servir à renforcer les niveaux de motivation de certains enseignants qui se sont vu attribuer un statut inférieur à celui de leurs collègues ;
- Les décideurs doivent être conscients des préjugés sociaux à l'égard du handicap, qui peuvent induire une participation réduite des élèves handicapés dans les classes d'éducation physique, et prendre des mesures appropriées pour les combattre.



Identification des faiblesses :

Liste de contrôle pour renforcer le plaidoyer

- | | |
|---|--------------------------|
| 1. Une action de sensibilisation a-t-elle été menée en vue d'accorder à l'éducation physique le même niveau d'attention dont bénéficient d'autres politiques et pratiques publiques touchant la population en général ? | ☐ |
| 2. Le temps consacré à l'éducation physique dans le programme scolaire est-il comparable à celui qui est attribué aux autres matières et disciplines essentielles ? | ☐ |
| 3. Des stratégies de communication ont-elles été mises en place, à la fois aux niveaux local et national, en vue de sensibiliser l'opinion aux valeurs véhiculées par l'éducation physique, en utilisant un langage qui ait du sens pour les divers groupes de la population ? | ☐ |
| 4. Des stratégies de communication clairement définies ont-elles été établies à l'intention des parents d'élèves, des enseignants et de la communauté au sens large, afin de promouvoir l'inclusion dans l'éducation physique, en particulier pour les filles et les personnes handicapées en âge de fréquenter l'école et les enfants issus des groupes minoritaires ? | ☐ |
| 5. Une association pour l'éducation physique a-t-elle été créée au niveau national ou régional pour soutenir les actions de sensibilisation et le processus de perfectionnement professionnel continu des enseignants ? | ☐ |
| 6. Des réseaux de recherche sont-ils opérationnels aux niveaux local, national et/ou international qui contribuent à diffuser des informations sur les actions de sensibilisation ? | ☐ |
| 7. Les enseignants en exercice sont-ils encouragés à mener une réflexion critique sur leur travail et à s'engager dans la recherche et le partage des connaissances en participant à des partenariats et des réseaux de recherche ? | ☐ |

Autres notes



La Déclaration de Berlin, 2013

« Une politique de l'éducation physique et du sport visant à produire un impact doit être élaborée par l'ensemble des parties prenantes, y compris les administrations nationales chargées du sport, de l'éducation, de la jeunesse et de la santé ; les organisations intergouvernementales et non gouvernementales ; les fédérations sportives et les athlètes ; ainsi que le secteur privé et les médias. »

PARTIE 4

MISE EN ŒUVRE DES PRINCIPES

La section suivante présente les principales préoccupations devant être abordées en vue de positionner correctement l'éducation physique de qualité au sein d'un cycle politique global. Au vu du nombre élevé d'actions préconisées, il ne sera pas possible de mettre l'accent sur toutes les activités en même temps. Il est plutôt conseillé, sur la base d'une analyse des besoins nationaux, d'identifier les principales priorités et de mener les actions correspondantes. Une telle sélection devrait être fondée sur les besoins réels du pays, son infrastructure, et l'activité qui revêt un intérêt stratégique majeur dans la prochaine période de planification.

Matrice de mesures pour une éducation physique inclusive de qualité : principales préoccupations et actions correspondantes

Une stratégie nationale globale pour l'éducation physique de qualité devrait être mise en place (*Voir la partie 3.2*)

Questions politiques	Lacunes à combler	Actions suggérées
1. Une stratégie nationale globale a-t-elle été mise en place pour l'éducation physique à tous les niveaux de l'enseignement, qui accorde à l'éducation physique le statut de matière essentielle au sein du programme scolaire ?	Les politiques existantes ne stipulent pas que l'éducation physique est une matière obligatoire des programmes scolaires depuis la petite enfance jusqu'aux niveaux de l'enseignement primaire et secondaire	Mettre en place un cadre politique clairement défini pour l'éducation dans lequel l'éducation physique occupe la place qui lui revient parmi les autres matières essentielles telles que la lecture, l'écriture, les mathématiques et les sciences
2. Cette stratégie est-elle fondée sur les principes d'égalité et d'inclusion ?	Les politiques ne rendent pas l'enseignement de l'éducation physique obligatoire pour tous les élèves, notamment les personnes handicapées, les filles et les enfants issus de groupes minoritaires	Élaborer une législation qui assure à l'éducation physique le statut de matière obligatoire dans les programmes à tous les niveaux de l'enseignement, et qui garantit son accessibilité à tous les élèves, notamment les personnes handicapées, les filles et les enfants issus de groupes minoritaires
3. Les politiques mises en place assurent-elles la promotion de l'inclusion et engagent-elles à voir dans l'éducation inclusive une méthode de travail naturelle, applicable par tout enseignant ?	Les politiques ne favorisent pas l'inclusion en tant que fondement d'une éducation de qualité, et l'éducation inclusive n'est pas considérée comme la « norme » par les enseignants	Promouvoir l'inclusion comme le fondement de l'enseignement d'une éducation physique de qualité et une méthode de travail naturelle, applicable par tout enseignant
4. Des opportunités d'engagement multisectoriel et multipartite existent-elles à la fois au niveau des politiques et des pratiques ?	Aucune collaboration intersectorielle n'existe ni au niveau des politiques ni au niveau des praticiens	Promouvoir la collaboration intersectorielle et multipartite en vue d'élaborer une politique intégrée de l'éducation physique, de l'activité physique et du sport pour les enfants et les jeunes gens, et établir le dialogue entre les parties prenantes
5. Un consensus clairement défini et une compréhension commune ont-ils été établis entre les décideurs et les praticiens concernant les priorités pour l'éducation physique ?	Les politiques ne font pas clairement la distinction entre l'éducation physique, l'activité physique et le sport Les décideurs et les praticiens ont des vues contradictoires concernant les priorités pour l'éducation physique, ce qui empêche la mise en pratique des politiques sur le terrain	S'assurer que la politique et les stratégies connexes indiquent clairement la différence entre l'éducation physique, le sport et l'activité physique, et qu'elles sont largement axées sur l'éducation physique en milieu scolaire, avec un accent particulier sur la dimension éducative Faciliter le dialogue entre les décideurs et les praticiens pour s'assurer que les objectifs sociétaux plus vastes et les objectifs éducatifs de l'éducation physique sont atteints

Le programme scolaire doit être flexible et adaptable (*Voir la partie 3.2.1*)

Questions politiques	Lacunes à combler	Actions suggérées
1. Ces politiques prennent-elles en compte les différences de besoins et de méthodes pédagogiques des jeunes, notamment les personnes handicapées, les filles et les élèves issus de groupes minoritaires ?	Les politiques ne reconnaissent pas les différences de besoins et de méthodes pédagogiques nécessaires pour intervenir auprès d'un large éventail d'apprenants Les méthodes utilisées manquent de souplesse et ne laissent la place qu'à un seul style d'enseignement	Développer des politiques qui reconnaissent la nécessité de disposer de différentes méthodes pédagogiques pour répondre aux divers besoins, afin d'apporter un soutien éducatif à tous les apprenants Promouvoir les méthodes de planification de l'éducation fondées sur les besoins éducatifs individuels
2. Le programme scolaire est-il inclusif, et autorise-t-il des changements au niveau des méthodes de travail en fonction de l'environnement ?	Les programmes scolaires sont prescriptifs et rigides, et n'autorisent aucune adaptation à des besoins individuels spécifiques	Fournir un soutien en cas de besoin et concevoir des programmes ouverts, souples et adaptables à différents styles d'enseignement et de contenu Fournir aux enseignants les ressources, la formation et le personnel (par ex., des auxiliaires de vie scolaire pour encadrer les enfants ayant des besoins spéciaux) qui leur permettraient d'adapter les programmes scolaires pour répondre aux besoins spécifiques des élèves, notamment les personnes handicapées, les filles et les enfants issus d'autres groupes minoritaires
3. La réforme du programme scolaire prend-elle en compte l'évolution de la société et les besoins et intérêts des jeunes ?	Les programmes scolaires ne prennent en compte ni l'évolution de la société ni la façon dont celle-ci influence les besoins et les intérêts des jeunes	Refléter les tendances actuelles de la société au sein des programmes scolaires afin d'offrir un programme d'études pertinent, qui réponde aux besoins et intérêts des jeunes
4. Est-il possible d'adapter le programme scolaire pour répondre à des besoins culturels spécifiques et inclure les activités et jeux traditionnels ?	Les programmes scolaires ne célèbrent pas le patrimoine culturel et ne permettent pas l'inclusion des activités et jeux traditionnels	Élaborer des programmes scolaires susceptibles d'être adaptés pour répondre aux exigences culturelles d'un contexte particulier et qui prennent en compte l'enseignement d'activités et jeux traditionnels

Des partenariats communautaires devraient être établis entre les écoles et les organisations sportives communautaires (*Voir la partie 3.2.2*)

Questions politiques	Lacunes à combler	Actions suggérées
1. Les politiques soulignent-elles le rôle important de l'école dans la création de liens avec les organisations sportives communautaires pour promouvoir la participation aux activités physiques et sportives parascolaires et soutenir l'engagement des enfants à l'égard de l'activité physique et du sport tout au long de la vie ?	Les politiques ne mettent pas l'accent sur l'importance du renforcement des liens entre les écoles et les organisations sportives communautaires	Inclure dans les politiques des directives claires sur la création et le maintien de liens avec les organisations sportives communautaires à travers des structures et des voies de communication clairement établies
2. Un budget spécifique a-t-il été alloué pour soutenir le développement de ces partenariats ?	Les allocations budgétaires actuelles ne sont pas suffisantes pour soutenir le développement de partenariats durables	Allouer un budget spécifique à la création de partenariats durables entre l'école et les organisations sportives communautaires

Les mesures de suivi et d'assurance qualité sont nécessaires pour améliorer la planification et la mise en œuvre (*Voir la partie 3.2.3*)

Questions politiques	Lacunes à combler	Actions suggérées
1. Les attentes en matière de suivi et d'évaluation de l'enseignement de l'éducation physique de qualité ont-elles été définies ?	Politiques et attentes en matière de suivi et d'évaluation inexistantes ou non formulées	Améliorer le suivi et l'évaluation des pratiques dans les écoles
2. Est-ce le cas pour les partenariats avec la communauté et la prestation de services éducatifs en dehors des heures de cours ?		
3. Des systèmes et des outils transparents ont-ils été mis en place à des fins de suivi et d'évaluation ?	Aucun système de suivi ou d'évaluation mis en place	Concevoir des systèmes de suivi et d'évaluation pour chaque niveau (national et local) et y inclure le suivi de l'allocation de temps de cours
4. Les résultats sont-ils utilisés pour améliorer la planification et les pratiques ?	Les résultats des procédures de suivi et d'évaluation ne sont pas partagés avec les praticiens, et aucun soutien n'est fourni pour améliorer les pratiques	Trianguler les processus de suivi et d'évaluation afin d'impliquer les inspecteurs, les chefs d'établissement, le personnel scolaire, les élèves et les parents d'élèves Sensibiliser tous les acteurs impliqués dans le processus de suivi et d'évaluation sur les politiques et les procédures mises en place, et sur la façon d'utiliser les informations obtenues pour améliorer et renforcer les pratiques

Les données de référence sur l'éducation physique de qualité (EPQ) et la Formation des enseignants en éducation physique de qualité (FEEPPQ) devraient être utilisées pour soutenir le développement de l'enseignement de cette matière dans les écoles et les établissements d'enseignement supérieur (*Voir la partie 1.1*)

Questions politiques	Lacunes à combler	Actions suggérées
1. Les praticiens ont-ils été encouragés à se conformer aux données de référence sur l'EPQ et la FEEPPQ afin de développer leur pratique ?	Les politiques n'encouragent ni le recours aux données de référence sur l'EPQ et la FEEPPQ ni l'engagement à leur égard dans le cadre d'un processus d'auto-évaluation visant à assurer l'enseignement de l'EPQ	Élaborer des politiques qui prônent l'utilisation des données de référence sur l'EPQ et la FEEPPQ comme partie intégrante de l'auto-évaluation au sein des services responsables de l'éducation physique et dans les établissements d'enseignement supérieur
2. Les données de référence ont-elles donné lieu au développement de nouvelles opportunités de perfectionnement professionnel continu (PPC) ?	Les praticiens connaissent l'existence de ces données de référence mais ne savent pas comment les utiliser de manière efficace	Offrir de nouvelles opportunités de perfectionnement professionnel continu (PPC) pour encourager l'utilisation efficace des données de référence par les enseignants en exercice et les praticiens universitaires

La formation des enseignants doit s'articuler autour d'un ensemble de critères qui décrivent les principes de base de l'EPQ à l'intention des professeurs chargés d'enseigner cette matière (*Voir la partie 3.2.4*)

Questions politiques	Lacunes à combler	Actions suggérées
1. Des critères ont-ils été établis en vue de définir les attentes, les responsabilités professionnelles, les connaissances, les compétences et les notions nécessaires pour assurer l'enseignement de cette matière ?	Il n'existe pas de critères établis pour la formation initiale et en cours d'emploi et les qualifications pédagogiques n'exigent pas l'adhésion à un ensemble quelconque de normes	Établir des critères en vue de définir les attentes, les responsabilités professionnelles, les connaissances, les compétences et les notions nécessaires pour assurer l'enseignement de cette matière
2. Les politiques prônent-elles une réforme radicale de la formation initiale et en cours d'emploi des enseignants en vue d'initier ces derniers à des approches inclusives de l'éducation ?	La pratique de l'enseignement ne fait pas l'objet d'un examen régulier conformément aux normes de la profession Les enseignants ne sont pas favorables à la diversité et y voient un problème	S'assurer que les programmes de FEPP font avancer le statut d'enseignant qualifié en conformité avec les critères établis
3. Les programmes de Formation des enseignants d'éducation physique (FEPP) permettent-ils aux stagiaires d'acquérir les connaissances, les compétences et les habiletés requises pour assurer l'enseignement d'une éducation physique inclusive de qualité ? (Voir l'exemple pratique fourni dans le cadre du programme EIPET)	Les enseignants manifestent un manque de sensibilité et de réceptivité à l'égard de la dimension de genre Les enseignants ne disposent pas de compétences ou de connaissances pour adapter le programme scolaire en vue de répondre aux besoins spécifiques des apprenants, en particulier les personnes handicapées	Élaborer des lignes directrices claires pour la gestion des performances des enseignants, qui surveille le respect des critères et soutient le développement des enseignants dans un environnement positif Améliorer la formation initiale et en cours d'emploi ainsi que le tutorat en mettant l'accent sur la promotion de l'inclusion dans l'EPQ grâce à la différenciation
4. Les politiques abordent-elles la question de savoir « qui forme les enseignants » ? S'attaquent-elles au problème délicat des instituts de formation solidement établis où sont enseignées des approches dépassées ?	Les établissements chargés de la formation des enseignants ne connaissent pas ou n'utilisent pas le cadre et les outils EIPET (ou toute autre solution de rechange appropriée)	Promouvoir l'utilisation de méthodes d'enseignement novatrices et parallèles dans les programmes de FEPP, utiliser le cadre et les outils EIPET pour soutenir cette démarche
5. Les critères soulignent-ils l'importance du rôle de l'enseignant dans la sauvegarde et la protection de l'enfance ?	Les enseignants ne reçoivent pas de formation régulière sur la sauvegarde et la protection de l'enfance	Encourager les enseignants à travailler en équipe, à appliquer une pédagogie par résolution de problèmes et à respecter la diversité et les différents styles d'apprentissage des élèves Recommander la création de groupes de travail constitués d'élèves ayant des capacités variées pour favoriser le tutorat Veiller à ce que les attentes des enseignants dans leur engagement à suivre des formations régulières sur la sauvegarde et la protection de l'enfance, et les informations sur la manière de réagir face à la suspicion de mauvais traitements soient au cœur des critères fixés pour les enseignants

La formation des enseignants doit s'articuler autour d'un ensemble de critères qui décrivent les principes de base de l'EPQ à l'intention des professeurs chargés d'enseigner cette matière (*Voir la partie 3.2.4*)

Questions politiques	Lacunes à combler	Actions suggérées
6. Les enseignants sont-ils informés des procédures de signalement de cas de maltraitance et d'abus ? 7. Les programmes FEEP abordent-ils le rôle de l'enseignant comme facilitateur dans l'établissement de liens avec les organisations sportives communautaires pour promouvoir l'engagement envers l'activité physique en dehors des heures de cours ?	Il n'y a pas de politique en place concernant la protection des enfants, et les enseignants ne connaissent pas les procédures de signalement en cas d'abus et ne savent pas non plus comment faire face à de telles situations. Les enseignants sont mal préparés pour faciliter les liens avec les organisations sportives communautaires	Aborder le rôle de l'enseignant en tant que facilitateur des partenariats avec les organisations sportives communautaires dans les programmes de FEEP
8. Les contrats de travail établis par la suite tiennent-ils compte du rôle des enseignants en tant que facilitateurs de l'engagement dans les activités physiques et sportives en dehors des heures de classe ?	Les attentes des enseignants dans l'exercice de ce rôle de facilitation ne sont pas définies dans les contrats de travail	Veiller à ce que ces contrats de travail des enseignants d'éducation physique tiennent compte du rôle des enseignants en tant que facilitateurs de l'engagement dans les activités physiques et sportives parascolaires en dehors des heures de classe

Des enseignants bien formés doivent être affectés à tous les niveaux de l'enseignement
(*Voir la partie 3.2.4*)

Questions politiques	Lacunes à combler	Actions suggérées
1. Les enseignants spécialisés en éducation physique sont-ils en nombre suffisant à tous les niveaux de l'enseignement ?	Il n'y a pas assez d'enseignants spécialisés en éducation physique dans les différents niveaux d'enseignement, ce qui explique que cette matière soit dispensée par du personnel insuffisamment formé	Veiller à ce que l'attente concernant l'assurance de la prise en charge de l'éducation physique par un enseignant qualifié à tous les niveaux de l'enseignement soit inscrite dans les politiques
2. Les professeurs affectés à l'enseignement de l'éducation physique dans le cycle primaire sont-ils tenus d'être des spécialistes de la matière ?	Il n'existe actuellement aucune exigence de faire appel à des enseignants spécialistes de l'éducation physique dans le cycle primaire Les enseignants généralistes du cycle primaire ne reçoivent pas une formation suffisante pour dispenser une éducation physique de qualité	Procéder à un examen des programmes de FEEP et des formations pédagogiques du primaire actuellement dispensés Prendre la responsabilité d'augmenter la qualité et la quantité des programmes de FEEP proposés à l'échelle du territoire en collaboration avec les praticiens universitaires

L'importance de l'inclusion doit être mise en évidence par la création d'un cadre de perfectionnement professionnel continu (PPC) pour les enseignants en exercice
(*Voir la partie 3.2.4*)

Questions politiques	Lacunes à combler	Actions suggérées
1. Un cadre clairement défini a-t-il été établi en vue de proposer des programmes de PPC qui prennent en compte la nécessité, pour les enseignants, de réactualiser et renouveler leurs connaissances de manière régulière ?	Le PPC n'est pas obligatoire pour les enseignants en exercice Les programmes de PPC ne sont pas alignés sur les besoins spécifiques des enseignants	Mettre en place un cadre clairement défini pour le PPC, qui précise les attentes par rapport à une participation régulière des enseignants en service aux opportunités de perfectionnement professionnel continu Procéder à un examen des offres actuelles en matière de PPC en vue d'améliorer la qualité des prestations et d'encourager la participation des enseignants aux formations proposées
2. Des programmes ont-ils été mis en place pour soutenir le perfectionnement des enseignants ?	Le manque de clarté des procédures et l'absence d'incitations n'engagent pas les enseignants à suivre des programmes de PPC Les enseignants ne sont pas sollicités et ne se portent pas eux-mêmes volontaires pour participer à des opportunités de perfectionnement en matière d'inclusion	Faciliter la prestation des formations de PPC en fonction des besoins de perfectionnement des enseignants Développer des réseaux d'enseignants mentors afin de créer des liens entre les stagiaires et les enseignants en exercice d'une part, et les experts en matière d'inclusion d'autre part, en vue de soutenir et d'améliorer la prestation des services éducatifs

Le financement est insuffisant pour une prise en charge complète de l'enseignement dispensé au titre de l'EPQ ainsi que des installations, équipements et ressources qui lui sont associés (*Voir la partie 3.2.5*)

Questions politiques	Lacunes à combler	Actions suggérées
1. Les politiques encouragent-elles une budgétisation qui cible l'enseignement de l'éducation physique de qualité ?	Les budgets sont fragmentés et l'affectation des ressources est inefficace Les réglementations sont rigides et empêchent une affectation efficace des ressources là où elles sont nécessaires	Assurer une planification et une budgétisation efficaces du secteur éducatif et d'autres secteurs de la société, qui prenne en charge l'enseignement de l'éducation physique de qualité Décentraliser l'allocation des fonds au sein du système éducatif
2. Les installations, les équipements et les ressources en place favorisent-ils l'inclusion de tous les élèves, notamment ceux qui souffrent d'handicap, les filles et les enfants qui ont des exigences religieuses spécifiques ?	Dans bien des écoles, les installations accessibles aux personnes handicapées sont en nombre limité Un grand nombre d'écoles ne dispose pas de vestiaires séparés (pour les garçons et les filles) et accessibles	Garantir la souplesse d'allocation des fonds à l'appui d'activités pour des écoles inclusives et des programmes d'éducation physique de qualité et d'encourager les écoles à améliorer l'accessibilité de leur établissement pour les personnes handicapées Veiller à ce que les chefs d'établissement soient conscients de leur rôle dans la promotion de l'accès de tous les élèves à l'EPQ, ce qui inclut la mise à disposition d'installations appropriées, telles que des vestiaires séparés pour les garçons et les filles, le cas échéant
3. Les établissements scolaires ont-ils accès à un financement qui autorise la fourniture d'installations, d'équipements et de ressources adéquats, appropriés et accessibles ?	L'éducation physique de qualité n'est pas considérée comme une priorité, les ressources qui lui sont affectées sont insuffisantes	Veiller à ce que l'éducation physique reçoive un financement adéquat, comparable à celui dont bénéficient les autres matières essentielles
4. Les environnements d'apprentissage fournis sont-ils sûrs et sains ?	Les enseignants n'ont pas suffisamment accès aux ressources éducatives telles que les manuels et les matériels pédagogiques et ne disposent pas des compétences et des connaissances nécessaires pour différencier l'enseignement de manière efficace	Fournir à toutes les écoles l'accès à des ressources pédagogiques appropriées et adaptables, y compris le matériel spécifiquement adapté pour les apprenants
5. Les établissements scolaires ont-ils accès à des services de maintenance et de soutien technique appropriés qui garantissent le bon fonctionnement de leurs installations, équipements et ressources ?	Dans bon nombre d'écoles, les installations et les équipements sont inadéquats et insuffisants, sans accès aux services de soutien technique et de maintenance, ce qui explique que leurs installations, équipements et ressources puissent être peu sûrs et inaccessibles	Allouer un budget suffisant spécifiquement consacré à la fourniture et la maintenance des installations, équipements et ressources scolaires afin d'assurer aux élèves un cadre d'apprentissage sûr et sain

Des actions de sensibilisation devraient être menées pour mettre en évidence l'importance de la participation à l'EPQ pour la société dans son ensemble (*Voir la partie 3.3*)

Questions politiques	Lacunes à combler	Actions suggérées
1. La sensibilisation en faveur de l'EPQ est-elle importante et communicable à l'échelle de la société au sens large ? 2. Des stratégies de communication ont-elles été mises en place pour promouvoir les valeurs intrinsèques et extrinsèques de l'éducation physique aux niveaux local et national ?	Aucune stratégie n'a été mise en place pour communiquer les valeurs intrinsèques et extrinsèques de l'éducation physique à un public large et diversifié	Lancer des stratégies de communication axées sur la sensibilisation aux valeurs intrinsèques et extrinsèques de l'éducation physique Diffuser largement les messages orientés vers la recherche dans le domaine de l'EPQ, grâce à des initiatives de médias nationaux et locaux, dans un langage qui ait du sens pour les divers groupes de la population
3. L'éducation physique bénéficie-t-elle du même statut que les autres matières ? 4. Les chefs d'établissement, les enseignants d'autres disciplines, les parents d'élèves et les membres de la communauté élargie accordent-ils à l'éducation physique et au sport la même importance qu'à d'autres matières ?	L'éducation physique ne bénéficie pas du même statut que les autres matières Les chefs d'établissement ne considèrent pas l'éducation physique comme une priorité, et cela a une incidence directe sur le sort réservé à l'enseignement de l'EPQ	Élaborer des initiatives visant à persuader les décideurs, les chefs d'établissement, les enseignants d'autres matières et les parents d'élèves de l'authenticité, sur le plan pédagogique, de l'expérience offerte par l'EPQ
5. Les stratégies de communication mettent-elles en évidence l'importance de l'inclusion de tous les élèves au sein de l'éducation physique ?	Les préjugés sociaux à l'égard du handicap peuvent conduire à une participation réduite des élèves handicapés dans les classes d'éducation physique	Mettre en œuvre une campagne d'information promotionnelle, qui mette en avant l'importance de l'éducation physique pour tous les jeunes, notamment les filles et les personnes handicapées ou issues de groupes minoritaires
6. Une association pour l'éducation physique a-t-elle été constituée au niveau national ou régional ?	Il n'existe aucune association nationale ou régionale pour l'éducation physique qui ait été mise en place pour appuyer la mobilisation en faveur de cette discipline et du processus de perfectionnement professionnel de ses enseignants	Créer une association nationale/régionale pour l'éducation physique et apporter un soutien permanent à ses activités
7. Des programmes de recherche correctement financés, conçus dans le but de soutenir l'élaboration de stratégies fondées sur des données probantes pour l'enseignement de l'EPQ ont-ils été créés ? 8. Les priorités de la recherche axées sur les tendances observées actuellement au sein de l'éducation physique visent-elles à créer une base de données factuelles relative à des questions telles que l'éducation à la citoyenneté mondiale, la promotion des valeurs, l'efficacité des partenariats communautaires et la capacité de l'éducation physique à contribuer à l'intégrité physique et mentale, et au bien-être social ?	Les programmes de recherche sont insuffisamment financés et non axés sur les principales priorités dans le domaine de l'éducation physique	S'assurer que les programmes de recherche sont financés de manière appropriée et que l'accent est mis sur le développement d'une base de données probantes portant sur les tendances actuelles dans le domaine de l'éducation physique

Des actions de sensibilisation devraient être menées pour mettre en évidence l'importance de la participation à l'EPQ pour la société dans son ensemble (*Voir la partie 3.3*)

Questions politiques	Lacunes à combler	Actions suggérées
9. Les universités jouent-elles un rôle important dans l'élaboration de programmes de recherche et la communication des messages y afférents au grand public ?	Les universités ne jouent pas un rôle de premier plan dans l'élaboration de programmes de recherche Les messages relatifs aux projets de recherche universitaires ne sont pas communiqués au grand public	Veiller à ce que les universités jouent un rôle central dans l'élaboration de programmes de recherche soutenus par un financement adéquat ; une condition préalable à cela devrait être le développement et la communication de la recherche au profit du grand public
10. Les enseignants sont-ils engagés dans le processus de la recherche ?	Les enseignants ne sont pas encouragés à s'engager dans le processus de recherche et il n'existe aucune structure en place qui soit consacrée au développement des réseaux de recherche et des partenariats	Encourager les enseignants à s'engager dans un processus continu de réflexion critique et à s'impliquer dans la recherche et le partage des connaissances Développer des réseaux de recherche et des partenariats pour les enseignants en exercice

ANNEXE 1 :

DONNÉES DE RÉFÉRENCE SUR L'ÉDUCATION PHYSIQUE DE QUALITÉ (EPQ)

Respecter les normes minimales

Les défis liés à l'enseignement de l'éducation physique ne pourront être surmontés que si les pays adoptent des plans de développement stratégique à long terme fondés sur des données de référence établies selon les principes d'une analyse comparative. Un aspect clé de cette démarche est l'élaboration d'une politique et infrastructure qui sous-tend l'accès inclusif, l'organisation de l'enseignement et l'assurance qualité, en conformité avec *la Charte internationale de l'éducation physique et du sport* de l'UNESCO (1978). La méthodologie retenue pour définir les normes minimales repose sur les principes d'inclusion et d'accès considérés comme essentiels dans tout programme d'éducation physique de qualité. Ces principes de base doivent être pris en compte dans la formulation de politiques coordonnées entre le secteur de l'éducation et les autres domaines d'action appropriés, et si possible, comprendre des partenariats multipartites avec la société civile. Les principes fondamentaux invoqués ici ne sont pas exclusifs à un type de fournisseur particulier mais ont été conçus pour être appliqués à toute la gamme de prestataires de services éducatifs.

DONNÉES DE RÉFÉRENCE

POLITIQUE

Données relatives à un programme d'éducation physique qui souscrit au programme scolaire national/local tout en soutenant les idéaux d'égalité et d'inclusion.

Allocation recommandée pour la durée hebdomadaire d'éducation physique⁵⁰ avec des augmentations prévues :

1. 120 minutes d'éducation physique
2. 180 minutes d'éducation physique

Respect des critères pertinents pour les enseignants en exercice, qui accentue l'importance de la protection de l'enfant et souligne clairement le rôle des enseignants dans la sauvegarde et la participation des jeunes à l'éducation physique dans un environnement sûr et sécurisé.

RESSOURCES HUMAINES

Personnel enseignant qualifié à tous les niveaux de l'enseignement obligatoire, y compris les chefs d'établissement et les directeurs d'école convenablement formés selon les critères pertinents.

Formation et emploi de coordonnateurs de programmes ayant des connaissances et des compétences spécialisées pour intervenir à titre de mentors et fournir des conseils et des directives à des praticiens non spécialistes (lorsque l'éducation physique est dispensée par des enseignants généralistes).

Formation professionnelle continue du personnel enseignant à travers des programmes obligatoires, structurés et réguliers de perfectionnement professionnel continu (PPC) ou de formation en cours d'emploi.

Ratio équilibré apprenants/enseignants.

⁵⁰. Il s'agit du temps d'apprentissage effectif consacré à l'éducation physique au sens strict, qui ne tient pas compte ni du passage en vestiaire ni des déplacements depuis et vers des installations spécifiques ni des explications portant sur des sujets connexes, tels que la santé, par exemple

RESSOURCES

Fourniture de ressources matérielles adéquates :

- installations
- équipements
- matériels d'apprentissage et d'enseignement

Les ressources doivent être sûres, accessibles (voir la définition du glossaire) et bien entretenues.

Possibilité d'engagement dans un environnement sûr et bien géré, dans lequel la participation aux activités prend place sans crainte d'abus ou d'exploitation.

Existence de partenariats inter-organisations coopératifs/collaboratifs pour maximiser/optimiser la prestation des services éducatifs en établissant des liens, par exemple, avec des clubs de sports externes à l'école.

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

Contrôle régulier de l'assurance qualité, par exemple, au moyen d'une inspection scolaire externe et d'une évaluation en interne (impliquant le déploiement de personnel qualifié et expérimenté) : le suivi devrait traiter les forces et les faiblesses, fournir des exemples de bonnes pratiques et préconiser des améliorations, le cas échéant.

Engagement auprès de l'organisme national de coordination approprié afin d'assurer la qualité des prestations, d'améliorer les pratiques et de saisir les opportunités de perfectionnement professionnel continu.

PLAIDOYER

Les enseignants d'éducation physique, soutenus par les chefs d'établissement, les directeurs d'école, les inspecteurs et les conseillers pédagogiques jouent un rôle actif dans la sensibilisation de l'ensemble de la population scolaire et de la communauté au sens large aux valeurs intrinsèques et extrinsèques de l'éducation physique.

SUIVI ET ÉVALUATION

Adhésion aux principes fondamentaux de l'Éducation physique de qualité (EPQ) et de la Formation des enseignants en éducation physique de qualité (FEEEPQ), renforcée par des auto-évaluations régulières.

Examen périodique impliquant le suivi et l'évaluation des programmes d'études et l'établissement de rapports réguliers soumis à l'organisme national de coordination.

L'enseignement de l'éducation physique de qualité (EPQ)

L'expression « éducation physique de qualité » est aujourd'hui largement utilisée, mais très peu de pays se sont attachés à en définir le sens et le champ. Du point de vue conceptuel, il convient de la considérer dans le cadre des différentes stratégies ayant pour objet commun la formulation et la mise au point de programmes inclusifs, conçus pour amener les jeunes, à travers une expérience riche et socialement et culturellement pertinente, à découvrir les joies et les plaisirs de l'activité physique, et pour les encourager ainsi à observer un mode de vie sain et actif tout au long de leur existence. Les programmes d'éducation physique de qualité doivent reposer sur l'idée que les connaissances, les compétences et les notions qui seront acquises faciliteront la maîtrise du bien-être et de la santé physiques et devront être intégrées dans un programme d'éducation physique de qualité bien structuré, allant de la petite enfance jusqu'à l'achèvement des études secondaires supérieures.

DONNÉES DE RÉFÉRENCE

PROGRAMME SCOLAIRE

Un programme qui intègre les principes d'égalité et d'inclusion, encourage l'égalité des chances et traduit un engagement ferme de développer les besoins spéciaux des personnes souffrant d'un handicap grâce à des programmes d'études spécifiques.

Un programme axé sur l'épanouissement et le développement, et organisé de manière progressive, qui réponde à des visées et à des objectifs d'apprentissage clairement définis.

Un programme qui offre des possibilités de perfectionnement des connaissances, des notions et des habiletés motrices à travers une gamme large et équilibrée d'activités qui célèbrent le patrimoine culturel et traditionnel.

Un programme qui favorise le développement de la maîtrise du bien-être physique.

Un programme qui encourage la coopération et une concurrence saine.

Un programme qui reconnaît l'ampleur des différences entre les apprenants et offre en conséquence des activités variées et stimulantes pour tous les élèves, quels que soient l'école et le milieu communautaire.

Un programme qui favorise les connaissances, les compétences et les notions nécessaires pour maintenir un mode de vie sain et actif tout au long de la vie.

Un programme qui favorise le développement dans l'ensemble des domaines d'apprentissage (développement physique, affectif, social, cognitif et en rapport au mode de vie), et qui offre aux élèves la possibilité d'acquérir des compétences fondamentales ayant trait, notamment, au leadership, à la communication et au travail d'équipe.

Un programme qui met l'accent sur le rôle de l'éducation physique dans la promotion des valeurs fondamentales associées à l'éducation physique et au sport, telles que le respect, la tolérance et le fair-play, et qui cultive l'idéal de la citoyenneté mondiale, en conformité avec l'agenda pour l'après-2015.

LIENS PLURIDISCIPLINAIRES / EXTERNES

Existence d'opportunités au sein et entre les écoles, renforcées par les liens établis entre l'école et la communauté.

Un programme qui relie l'éducation physique à l'environnement et à la communauté, et favorise l'apprentissage en dehors du cadre scolaire et entre les diverses communautés.

Intégration avec d'autres matières figurant au programme de l'école par le biais de liens pluridisciplinaires.

APPRENANTS

Les apprenants démontrent une acquisition progressive, axée sur l'épanouissement personnel, de la confiance en soi, des compétences, des connaissances et des notions en conformité avec le programme scolaire.

Les apprenants manifestent des habiletés physiques et motrices, se déplacent de manière efficace et efficiente, et sont en mesure de transférer et d'adapter leurs compétences pour répondre à un large éventail d'activités physiques dans des environnements divers et variés.

Les apprenants font preuve d'une capacité à s'engager dans l'activité physique à différents niveaux, en alternant les rôles de leader et de participant.

Les apprenants ont une attitude positive à l'égard de l'engagement dans l'éducation physique et font état d'une compréhension claire des avantages de l'adoption et du maintien d'un mode de vie sain et actif tout au long de la vie.

ÉVALUATION

Évaluation de l'apprentissage : bilan évaluatif intégré au programme d'éducation physique de qualité, qui éclaire et améliore l'enseignement dispensé et place l'apprenant au cœur du processus d'évaluation.

Évaluation de l'enseignement : un cadre clairement défini pour la gestion du rendement, qui comprend l'observation régulière et d'autres stratégies destinées à façonner et améliorer les pratiques, ainsi que la promotion d'une culture de l'apprentissage et du développement dans un environnement positif.

RECHERCHE

Participation à des réseaux de recherche et des partenariats qui servent à promouvoir les valeurs de l'éducation physique auprès d'un large public, grâce à diverses initiatives dans les médias, qui sont susceptibles d'encourager le partage des bonnes pratiques pour un enseignement et un apprentissage de qualité.

Garantir une formation des enseignants en éducation physique de qualité (FEEPQ)

Le programme de Formation des enseignants en éducation physique de qualité repose sur un modèle pédagogique en vertu duquel : l'enseignant conçoit que les élèves aient une vaste gamme de besoins individuels et d'aptitudes et dispose de la capacité à y répondre ; l'enseignant possède des compétences théoriques dans les matières figurant au programmes d'études et en maîtrise la pratique en salle de classe ; et l'enseignant est un praticien confirmé, capable de faire preuve d'analyse, de réflexion autocritique et d'un sens élevé de professionnalisme, qui l'incite à rester en permanence réceptif et ouvert aux idées nouvelles. Dans un tel dispositif, la capacité de répondre au changement et de le gérer est une condition préalable primordiale. Les enseignants doivent aussi endosser le rôle d'apprenant afin d'être en mesure de traiter les problèmes de façon éclairée, de manière à développer leur pratique dans un monde en constante évolution. Par ailleurs, pour mener à bien les tâches de planification, d'exécution et d'évaluation qui lui incombent au titre du programme scolaire avec efficacité, l'enseignant a également besoin de disposer de compétences professionnelles reconnues. Les programmes d'études doivent être guidés par des conceptions claires et des convictions partagées par les prestataires de services institutionnels sur ce qui doit être valorisé chez un enseignant et ce qu'on attend de lui. Les principes préconisés sont applicables au plan mondial.

DONNÉES DE RÉFÉRENCE

PROFIL PROFESSIONNEL

Recrutement d'individus aptes aux études, motivés et engagés, qui ont des attitudes positives et des capacités appropriées pour suivre une formation d'enseignants.

Un programme d'études qui génère des valeurs et des comportements sains, tant sur le plan éthique que professionnel, en se fondant sur les principes d'équité et d'inclusion.

Un programme d'études qui garantit, pour les enseignants stagiaires, une sensibilisation à leur rôle en matière de sauvegarde et de protection de l'enfance, et leur permet d'acquérir les connaissances nécessaires sur les différentes formes de maltraitance et d'apprendre à réagir de manière adéquate aux mauvais traitements présumés.

Un effort de recherche et de renforcement des capacités prévu dans le cadre de la formation des enseignants, qui contribue au développement d'attitudes professionnelles positives chez les stagiaires, les aidant à devenir des praticiens réfléchis et avisés.

Les enseignants s'engagent dans la recherche afin d'améliorer l'enseignement et l'apprentissage, et de promouvoir la diffusion et le partage des connaissances à travers les réseaux professionnels.

CONNAISSANCES ET NOTIONS

Un programme d'études axé sur l'épanouissement et le développement, organisé de manière progressive, associant la théorie et la pratique, qui répond à des visées et à des objectifs d'apprentissage clairement définis et des concepts clés.

Un programme d'études qui offre des perspectives et des expériences visant à l'amélioration des connaissances, des notions et des habiletés motrices dans l'ensemble des domaines d'études.⁵¹

Un programme d'études qui accroît les connaissances sur le développement de l'individu ainsi que la compréhension du principe de base des approches individualisées de l'enseignement et de l'apprentissage centrées sur l'enfant.

51. Les domaines d'études comprennent : les activités pratiques, incluant notamment les activités traditionnelles, les activités culturelles « locales » existantes et les « nouvelles » activités qui associent théorie et pratique et offrent aux élèves l'occasion de découvrir l'éventail des activités d'éducation physique figurant au programme d'éducation physique dispensé à l'école

Un programme d'études qui met l'accent sur le rôle essentiel de l'éducation physique dans la contribution au bien-être personnel et à un mode de vie sain et actif tout au long de la vie.

Un programme d'études qui développe une compréhension des besoins de tous les élèves, notamment ceux qui ont des besoins éducatifs particuliers, ceux qui disposent de capacités supérieures, ceux qui sont issus de milieux ethniques minoritaires, ceux qui sont handicapés et ceux qui appartiennent à d'autres groupes minoritaires, et qui offre la possibilité d'utiliser et d'évaluer les méthodes d'enseignement particulières en vue de soutenir les enfants dans leur démarche et encourager leur participation et leur engagement.

Un programme d'études qui permet à l'enseignant-stagiaire d'accroître ses connaissances, compétences et habiletés mises en avant par le cadre EIPET, et d'assumer ses responsabilités, rôles et fonctions dans les domaines identifiés sur la carte fonctionnelle de l'EIPET.

Un programme d'études qui prend en charge les enseignants stagiaires dans la planification pour le développement des compétences des apprenants dans toute la gamme des domaines d'apprentissage, et qui permet aux enseignants stagiaires de développer une compréhension de la façon de faciliter le développement des compétences nécessaires dans la vie courante, ayant trait notamment au leadership, à la communication et au travail d'équipe.

Un programme d'études qui met l'accent sur le rôle de l'éducation physique dans la promotion des valeurs fondamentales associées à l'éducation physique et au sport, telles que le respect, la tolérance et le fair-play, et qui prône l'idéal de la citoyenneté mondiale, en conformité avec l'agenda post-2015.

COMPÉTENCES POUR L'ENSEIGNEMENT

Un programme d'études équilibré et cohérent, orienté vers l'acquisition et l'application d'une série de processus pédagogiques et didactiques couplés

à des techniques de gestion, qui garantissent une différenciation adéquate des tâches d'apprentissage et des styles d'enseignement et font de l'enseignant un praticien faisant preuve de réflexion dans son travail.

Un programme d'études qui privilégie les techniques d'observation, d'enregistrement, de classification, d'analyse, d'interprétation et de présentation des informations en vue d'enrichir et d'améliorer la pratique de l'enseignement.

Un programme d'études qui favorise les comportements protecteurs et la gestion de la prise de risques.

PRATIQUE PÉDAGOGIQUE

Un équilibre entre le temps dévolu à l'apprentissage des contenus de base, le temps alloué à l'acquisition des méthodes et des connaissances pédagogiques et le temps consacré à la pratique proprement dite de l'enseignement.

Possibilité d'acquérir l'expérience pratique de l'inclusion en soutenant la prise en charge des enfants handicapés dans les cours d'éducation physique.

Encadrement des pratiques d'enseignement par un personnel qualifié et expérimenté coopérant avec des enseignants agissant comme mentors.

QUALIFICATION DE LA FORMATION

Une structure et un système de qualification normalisés, couplés à une compréhension commune des exigences minimales pour la délivrance des certifications.

Inscription des enseignants auprès de l'instrument légal de référence pertinent (par exemple, un Conseil pédagogique).

SUIVI ET ÉVALUATION

Un plan systématique mis en place pour l'évaluation des programmes et l'assurance de la qualité.

ANNEXE 2 :

DOCUMENTS-CADRES RELATIFS À L'ENSEIGNEMENT D'UNE ÉDUCATION PHYSIQUE INCLUSIVE DE QUALITÉ

CONVENTIONS	Principaux aspects relatifs à une éducation physique inclusive de qualité
<u>Convention concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement (1960)</u>	Droit d'accès à l'éducation et droit à une éducation de qualité.
<u>Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (1979)</u>	Élimination de la discrimination à l'égard des femmes dans le domaine de l'éducation. Élimination de toute conception stéréotypée des rôles de l'homme et de la femme en encourageant l'éducation mixte, en révisant les livres et programmes scolaires et en adaptant les méthodes pédagogiques.
<u>Convention relative aux droits de l'enfant (1989)</u>	Droit à une scolarité gratuite et obligatoire sans discrimination d'aucune sorte. Insistance sur le bien-être et le développement de l'enfant.
<u>Convention relative aux droits des personnes handicapées (2006)</u>	Pas d'exclusion de l'enseignement primaire gratuit et obligatoire ou de l'enseignement secondaire du fait du handicap. Assurance d'un système d'éducation inclusive à tous les niveaux.

RECOMMANDATIONS	Principaux aspects relatifs à une éducation physique inclusive de qualité
<u>Recommandation concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement (1960)</u>	Élimination de la discrimination dans le domaine de l'enseignement. Adoption de mesures destinées à promouvoir l'égalité des chances et de traitement dans ce domaine.
DÉCLARATIONS	Principaux aspects relatifs à une éducation physique inclusive de qualité
<u>Déclaration universelle des droits de l'homme (1948)</u>	Toute personne a droit à l'éducation.
<u>Déclaration mondiale sur l'éducation pour tous (1990)</u>	Toute personne doit pouvoir bénéficier d'une formation conçue pour répondre à ses besoins éducatifs fondamentaux.
<u>La Déclaration de Delhi (1993)</u>	Éliminer les disparités dans l'accès à l'éducation de base fondées sur le sexe, l'âge, le revenu, la famille, la culture, l'appartenance ethnique, la langue, ou l'éloignement géographique.
<u>MINEPS V – Déclaration de Berlin (2013)</u>	Commission I : Accès au sport en tant que droit fondamental pour tous. Commission II : Promouvoir l'investissement dans les programmes d'éducation physique et de sport.
CHARTES	Principaux aspects relatifs à une éducation physique inclusive de qualité
<u>Charte internationale de l'éducation physique et du sport de l'UNESCO (1978)</u>	N/A

ANNEXE 3 :

BIBLIOGRAPHIE

American Academy of Pediatrics, American Public Health Association (APHA) et National Resource Center for Health and Safety in Child Care and Early Education (NRC) (2010). [Preventing Childhood Obesity in Early Care and Education: Selected Standards from Caring for Our Children: National Health and Safety Performance Standards: Guidelines for Early Care and Education Programs](#). (3^e édition) (Consulté le 14/11/2014).

American College of Sports Medicine (ACMS) (2011). ["Exercise is medicine."](#) (Consulté le 14/11/2014).

Association for Physical Education (afPE) (2008). *Health Position Paper*. Worcester, afPE.

Bailey, R., et Dismore, H. (2004). *SplnEd: The Role of Physical Education and Sport in Education. Project report for the IVth MINEPS Conference, December 2004 Athens, Greece*. Berlin, Christchurch University College, Canterbury & International Council of Sport Science and Physical Education. (Consulté le 20/11/2014).

Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD)/ Banque Mondiale (2011). *Learning for All Investing in People's Knowledge and Skills to Promote Development. World Bank Group Education Strategy 2020*. Washington, DC, IBRD. http://siteresources.worldbank.org/EDUCATION/Resources/ESSU/Education_Strategy_4_12_2011.pdf (Consulté le 18/11/2014).

Barg, C.J., Armstrong, B.D., Hetz, S.P., et Latimer A.E. (2010). Physical Disability, Stigma, and Physical Activity in Children. *International Journal of Disability, Development and Education*, 57 (4), p. 378.

Burton, L.J., et VanHeest, J.L. (2007). The importance of physical activity in closing the achievement gap. *Quest*, 59, pp. 212-218.

Canadian Heritage (2005). *Sport Canada's Policy on Aboriginal Peoples' Participation in Sport*. Ottawa, Canadian Heritage.

Comité International Olympique (CIO) (2013). *Charte Olympique*. Lausanne, CIO.

Coffield, F., Moseley, D., Hall, E., et Ecclestone, K. (2004). [Learning styles and pedagogy in post-16 learning. A systematic and critical review](#). Londres, Learning and Skills Research Centre. (Consulté le 20/11/2014).

Commission européenne (2008). *EU Physical Activity Guidelines: Recommending Policy Actions in Support of Health-Enhancing Physical Activity*. Bruxelles, Commission européenne.

Commission européenne (2011). *Communication on sport: Developing the European Dimension in Sport*. Bruxelles, Commission européenne.

Commonwealth Secretariat (2012). [Commonwealth Ministerial Working Group on the Post-2015 Development Framework for Education. Marlborough House, 12-13 December 2012. Commonwealth Recommendations for the Post-2015 Development Framework for Education. Background paper](#). Londres, Commonwealth Secretariat. (Consulté le 20/11/2014).

De Corby, K., Halas, J., Dixon, S., Wintrup, L., et Janzen, H. (2005). Classroom teachers and the challenges of delivering quality physical education. *The Journal of Educational Research*, 98, pp. 208-220.

EUPEA (2011). *Declaration of Madrid "No Education without Physical Education"*. Bruxelles, EUPEA. (Consulté le 20/11/2014).

Flintoff, A., et Scraton, S. (2006). Girls and physical education. In: Kirk, D., Macdonald, D. and O'Sullivan, M. (eds). *Handbook of Physical Education*. Londres, Sage, pp. 767-783.

Hallal, P.C., Andersen, L.B., Bull, F.C., et al. (2012). *Global physical activity levels: surveillance progress, pitfalls and prospects*. *The Lancet*, 380 (9838), pp. 247-57. (Consulté le 14/11/2014).

Hardman, K., et Marshall, J. (2009). *Second world-wide survey of school physical education: Final report*. Berlin, ICSSPE. (Consulté le 20/11/2014).

Harris, J., Cale, L., et Musson, H. (2012). The predicament of primary physical education: a consequence of 'insufficient' ITT and 'ineffective' CPD? *Physical Education and Sport Pedagogy*, 17, pp. 367-381.

Hillman, C.H., Pontifex, M.B., Raine, L.B., Castelli, D.M., Hall, E.E., et Kramer, A. F. (2009). *The Effect of acute treadmill walking on cognitive control and academic achievement in preadolescent children*. *Neuroscience*, 159, pp. 1044-1054. (Consulté le 20/11/2014).

Hollar, D., Messiah, S.E., Lopez-Mitnik, G., Almon, M., Hollar, T.L., et Agatston, A.S. (2010). *Effect of an elementary school-based obesity prevention intervention on weight and academic performance among low income children*. *American Journal of Public Health*, 100, pp. 646-653. (Consulté le 20/11/2014).

Horrell, A., Sproule, J., et Gray, S. (2012). Health and wellbeing: a policy context for physical education in Scotland. *Sport, Education and Society*, 17 (2), pp. 163-180.

ICEE (2013). *Launch of the International Sport Coaching Framework*. (Consulté le 14/11/2014).

IIEP (2009). *The role and impact of NGOs in capacity development from replacing the state to reinvigorating education*. Paris, IIEP. (Consulté le 20/11/2014).

INEE (2009). *Education in Emergencies: Including Everyone*. Genève, INEE. (Consulté le 20/11/2014).

IOM (2012). *Accelerating Progress in Obesity Prevention: Solving the Weight of the Nation*. Washington, DC, The National Academies Press. (Consulté le 20/11/2014).

IOM (2013). *Educating the student body: Taking physical activity and physical education to school*. Washington, DC, The National Academies Press. (Consulté le 20/11/2014).

Jones, C. (2006). *From theory to practice: using differentiation to raise levels of attainment*. Londres, Learning and Skills Network. (Consulté le 20/11/2014).

Keegan, R.J., Keegan, S.L., Daley, S., Ordway, C., et Edwards, A. (2013). *Getting Australia moving: establishing a physically literate and active nation (game plan)*. Australie, Université de Canberra. (Consulté le 20/11/2014).

Kirk, D. (2012). *Empowering Girls and Women through Physical Education and Sport – Advocacy Brief*. Bangkok, UNESCO. (Consulté le 20/11/2014).

Knuth, A.G., Bacchieri G., Victora, C.G., et Hallal, P.C. (2010). *Changes in physical activity among Brazilian adults over a 5-year period*. *Journal of Epidemiology and Community Health*, 64, pp. 591-595. (Consulté le 20/11/2014).

Learning Metrics Task Force (LMTF) (2013). *Toward Universal Learning: A Global Framework for Measuring Learning. Report No. 2 of the Learning Metrics Task Force*. Montreal and Washington, UNESCO Institute for Statistics and Center for Universal Education at the Brookings Institution. (Consulté le 20/11/2014).

Leatherdale, S.T., Manske, S., Faulkner, G., Arbour, K., et Bredin, C. (2010). *A multi-level examination of school programs, policies and resources associated with physical activity among elementary school youth in the PLAY-ON study*. *The International Journal of Behavioral Nutrition and Physical Activity*, 7 (1), p. 6. (Consulté le 20/11/2014).

Lee, I.M., Shiroma, E.J., Lobelo, F., Puska, P., Blair, S.N., et Katzmarzyk, P.T. (2012). *Effect of physical inactivity on major non-communicable diseases worldwide: an analysis of burden of disease and life expectancy*. *The Lancet*, 380 (9838), pp. 219-229. (Consulté le 20/11/2014).

Le Masurier, G., et Corbin, B. (2006). *Top 10 reasons for quality physical education*. *The Journal of Physical Education, Recreation & Dance*, 77 (6). (Consulté le 20/11/2014).

Metzler, M.W. (2005). *Instructional models for physical education* (2nd ed.). Scottsdale, AZ, Holcomb Hathaway.

Miller, F.A., et Katz, J.H. (2002). *The Inclusion Breakthrough: Unleashing the Real Power of Diversity*. San Francisco, Berrett-Koehler Publishers.

National Association for Sport and Physical Education (NASPE), et American Heart Association (AHA) (2012). *2012 Shape of the Nation Report: Status of Physical Education in the USA*. Reston, VA, American Alliance for Health, Physical Education, Recreation and Dance. (Consulté le 20/11/2014).

Nike, Inc., American College of Sports Medicine (ACSM), et International Council of Sport Science and Physical Education (ICSSPE) (2012). *Designed to Move: a physical activity action agenda*. Oregon, Nike. (Consulté le 20/11/2014).

OMS (2004). *Stratégie mondiale pour l'alimentation, l'exercice physique et la santé de l'Organisation mondiale de la santé*. Genève, OMS. 17 avril. (Consulté le 20/11/2014).

OMS (2008). *The Global Burden of Disease: 2004 update*. Genève, OMS. (Consulté le 20/11/2014).

OMS (2010). *Recommandations mondiales sur l'activité physique pour la santé*. Genève, OMS. (Consulté le 20/11/2014).

OMS (2013). *Follow-up to the Political Declaration of the High-level Meeting of the General Assembly on the Prevention and Control of Non-communicable Diseases Resolution WHA66.10*. (Consulté le 14/11/2014).

Parlement européen (2007). *Resolution on the Role of Sport in Education 2007*. (Consulté le 14/11/2014).

Sayed, Y., et Soudien, C. (2003). *(Re)framing education exclusion and inclusion discourses: Limits and possibilities*. IDS Bulletin, 34 (1), pp. 9–17. (Consulté le 20/11/2014).

Shephard, R.J., et Trudeau F. (2005). *Lessons learned from the Trois-Rivières Physical Education Study: A retrospective*. Pediatric Exercise Sciences, 17 (2). (Consulté le 20/11/2014).

Sport for Development and Peace International Working Group (SDP IWG) (2008). *Harnessing the power of sport for development and peace: Recommendations to governments*. Toronto, Right To Play. (Consulté le 20/11/2014).

UNESCO (1978). *Charte pour l'éducation physique et le sport*. Paris, UNESCO. (Consulté le 20/11/2014).

UNESCO (2004). *EFA global monitoring report: Gender and education: The leap to equality*. Paris, UNESCO. (Consulté le 20/11/2014).

UNESCO (2013a). *Déclaration de Berlin*. MINEPS V, Berlin, Allemagne, 28-30 mai. (Consulté le 20/11/2014).

UNESCO (2013b). *Schooling for Millions of Children Jeopardized by Reductions in Aid*. Paris, EFA GMR, et ISU. (Consulté le 20/11/2014).

UNESCO et UNICEF (2013). *"Envisioning Education in the Post-2015 Development Agenda". Executive Summary. Global Thematic Consultation on Education in the Post-2015 Development Agenda* (Consulté le 18/11/2014).

UNICEF (2009). *A Practical Guide for Developing Child Friendly Spaces*. (Consulté le 18/11/2014).

UNICEF (2013). *Sustainable Development Starts and Ends With Safe, Healthy and Well-educated Children*. (Consulté le 14/11/2014).

United Nations Inter-Agency Task Force on Sport for Development and Peace (2003). *Sport for development and peace: towards achieving the Millennium Development Goals. Report from the United Nations Inter-Agency Task Force on Sport for Development and Peace*. (Consulté le 18/11/2014).

Van Acker, R., De Bourdeaudhuij, I., De Martelaer, K., Seghers, J., Kirk, D., Haerens, L., De Cocker, K., et Cardon, G. (2011). *A Framework for Physical Activity Programs Within School–Community Partnerships*. Quest, 63 (3), pp. 300–320. (Consulté le 20/11/2014).

Whitehead, M. (2001). The Concept of Physical Literacy. *European Journal of Physical Education*, 6, pp. 127–138.

Whitehead, M. (2010). *Physical Literacy throughout the Lifecourse*. Londres, Routledge.



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Éditions
UNESCO

Les partenaires du projet :



Au service
des peuples
et des nations



ISBN 978-92-3-200046-0



9 789232 000460